



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Bundesamt für Raumentwicklung ARE
Office fédéral du développement territorial ARE
Ufficio federale dello sviluppo territoriale ARE
Uffizi federal da svilup dal territori ARE

b a s e s

Évaluation de la durabilité

Guide pratique pour les services fédéraux
et autres intéressés

Impressum

Editeur

Office fédéral du développement territorial ARE
Département fédéral de l'environnement, des transports,
de l'énergie et de la communication (DETEC)

Auteur

Ecoplan

Groupe d'accompagnement

Pietro Cattaneo (ARE), direction du projet
Michel Matthey (ARE)
Daniel Wachter (ARE)
Regula Bärtschi (ARE)
Andreas Hauser (BAFU)
Nikolas Hilty (BAFU)
Nicolas Wallart (SECO)
Alkuin Koelliker (SECO)
Thomas Volken (BFE)
Vinzenc Jung (BLW)
Markus Liechti (BAV)
Lorenzo Cascioni (BK)
Wally Achtermann (BAG)
Ursula Ulrich (BAG)
Bernhard Wenger (DEZA)
Urs Ziegler (BAZL)
Marguerite Trocmé (ASTRA)
Irene Roth (AUE, Kt. Bern)
Susanna Bohnenblust (Stabstelle NE, Kt. Aargau)
Daniel Dubas (Unité de développement durable, Vaud)

Équipe Ecoplan

Felix Walter (directeur du projet)
Hans-Jakob Boesch

Production

État-major de l'information ARE

Citation

Office fédéral du développement territorial ARE (2008)
Évaluation de la durabilité: Guide pratique pour les services fédéraux
et autres intéressés

Distribution

[www.are.admin.ch/Développement durable](http://www.are.admin.ch/Développement_durable) → L'évaluation de la durabilité → Confédération

11.2008

Évaluation de la durabilité

Guide pratique

Table des matières

Introduction	2
Liste des abréviations	3
Objectif du guide pratique – rôle de l’EDD	4
A Travaux préliminaires	11
A1 Description du projet	11
A2 Analyse de la pertinence	11
A3 Définition de la méthode d’analyse	15
B Analyse causale	21
B1 Présentation du modèle causal	21
B2 Détermination des effets	22
B3 Bilan des effets	23
C Conclusions	25
C1 Mise en évidence du potentiel d’optimisation	25
C2 Mise en évidence des approfondissements requis	26
C3 Modalités de mise en œuvre	27
Annexe A: Les standards de l’EDD	28
Annexe B: Table de concordance entre l’EDD et des instruments tiers	31
Annexe C: L’outil Excel d’évaluation de la durabilité	34
Annexe D: Les critères	46
1 Les critères du Conseil fédéral et les critères CIDD: tableau synoptique	46
2 Les critères CIDD du développement durable	47
Environnement	47
Economie	49
Société	50
Bibliographie	52

Introduction

Le développement durable constitue l'un des piliers de la politique fédérale. Il est ancré dans la Constitution (articles 2 et 73). Une question se pose donc régulièrement: les grands projets de la Confédération sont-ils en accord avec les objectifs du développement durable? Pour y répondre, on peut recourir à une évaluation de la durabilité (EDD) de ces projets. Dans sa Stratégie pour le développement durable, le Conseil fédéral précise qu'une « EDD s'impose en particulier en présence de nouveaux projets importants et ayant une incidence sur le développement durable, qu'ils soient de nature législative, planificatrice ou architecturale ».¹

Le présent guide pratique a été élaboré pour aider les personnes concernées à effectuer des EDD efficaces et basées sur des principes homogènes. Il présente la démarche en neuf étapes et inclut un outil Excel permettant d'évaluer la pertinence d'un projet du point de vue du développement durable et de saisir sommairement ses effets.

Les applications et évaluations de l'EDD effectuées jusqu'à ce jour au niveau fédéral ainsi que les expériences faites dans les cantons et dans les communes le montrent: l'EDD peut fournir une contribution importante à la fois pour optimiser un projet et comme base de décision déterminante. Ces expériences ont été utilisées dans le présent guide², qui formule également les exigences minimales que doit remplir une EDD au niveau fédéral.

Les premières pages sont consacrées à une brève introduction à la thématique de l'EDD, afin d'en présenter l'utilité et les objectifs, puis le champ d'application et enfin le rapport à d'autres instruments, tels que l'analyse d'impact de la réglementation. Les trois chapitres suivants décrivent chacune des étapes de l'évaluation. Les annexes et la bibliographie, enfin, contiennent des informations complémentaires qui peuvent être utiles lors d'une EDD.

L'ARE espère que le présent guide contribuera à faciliter l'EDD, tout en répondant à des normes qualitatives élevées, et que l'EDD sera mise à contribution encore plus efficacement et plus fréquemment à titre d'outil d'évaluation et d'optimisation pour les grands projets de la Confédération.

Office fédéral du développement territorial

Pierre-Alain Rumley, directeur

¹ Cf. Conseil fédéral (2008), Stratégie pour le développement durable: lignes directrices et plan d'action 2008–2011, p. 40

² Cf. Office fédéral du développement territorial ARE (2004); Évaluation de la durabilité: Conception générale et bases méthodologiques, ainsi que Ecoplan (2008), Evaluation und Weiterentwicklung der Nachhaltigkeitsbeurteilung (NHB)

Liste des abréviations

ACA	Analyse coûts/avantages
ACA+	Analyse multicritères (analyse coûts/avantages élargie)
ACE	Analyse coût/efficacité
AIR	Analyse d'impact de la réglementation
ARE	Office fédéral du développement territorial
CF	Conseil fédéral
CIDD	Comité interdépartemental pour le développement durable (auparavant: CI-RIO)
DETEC	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
DFE	Département fédéral de l'économie
EDD	Évaluation de la durabilité
EEAC	Network of European Environment and Sustainable Development Advisory Councils
EES	Évaluation environnementale stratégique
EIE	Étude d'impact sur l'environnement
EIEN	Évaluation de l'impact énergétique
EIS	Évaluation de l'impact sur la santé (évaluation de l'impact sanitaire)
LTrans	Loi fédérale sur le principe de la transparence dans l'administration
NIBA	Indicateurs de durabilité pour les projets d'infrastructure ferroviaire
NISTRA	Indicateurs du développement durable pour les projets d'infrastructure routière
NWA	Analyse d'utilité
OCEE	Office de la coordination environnementale et de l'énergie du canton de Berne
OFAC	Office fédéral de l'aviation civile
OFAG	Office fédéral de l'agriculture
OFEN	Office fédéral de l'énergie
OFEV	Office fédéral de l'environnement
OFROU	Office fédéral des routes
OFSP	Office fédéral de la santé publique
OFT	Office fédéral des transports
RIA	Regulatory Impact Analysis (désignation anglaise de l'AIR)
SECO	Secrétariat d'État à l'économie
TTE	Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie du canton de Berne
VOBU	Évaluation économique des mesures et des objectifs environnementaux
VWA	Analyse des valeurs comparatives
ZINV	Système d'objectifs et d'indicateurs de transports durables

Objectif du guide pratique – rôle de l'EDD

a) Qu'est-ce qu'une EDD?

L'évaluation de la durabilité (EDD) sert à apprécier les projets de la Confédération quant à leur compatibilité avec les objectifs du développement durable et à les optimiser dans ce sens. Elle permet de mettre en évidence les paramètres suivants à un stade précoce du projet:

- Effets escomptés d'un projet sur l'économie, l'environnement et la société
- Répartition des effets positifs et négatifs de ce projet sur ces trois dimensions
- Éventuels conflits d'objectifs entre ces dimensions et/ou avec les objectifs principaux du projet
- Possibilités d'optimisation du projet en termes de durabilité

Le présent guide constitue un instrument de base commun pour effectuer une EDD; toutefois, chaque évaluation demande des ajustements spécifiques ou la définition d'aspects prioritaires.

Grâce au guide et à son outil Excel intégré, cette évaluation devient relativement simple, rapide et peu coûteuse.

Plusieurs cantons (p. ex. Berne³) et pays tiers ou communautés d'États (p. ex. l'UE⁴) connaissent déjà des outils comparables à l'EDD (pour d'autres exemples, voir la bibliographie en fin de texte, le site de l'ARE⁵ et le guide de l'EDD dans les cantons et les communes⁶). Le site de l'ARE publie en outre des exemples d'EDD terminées, qui peuvent donner un aperçu concret.⁷

Remarque: le présent guide se fonde sur la Conception générale de l'EDD.⁸ Toutefois, comme on a tenu compte des résultats de l'évaluation de cette conception générale⁹, on constatera certaines divergences entre les deux textes.

³ Cf. OCEE/AUE (2008), Checkliste « Zielbereiche der Nachhaltigen Entwicklung »; TTE/BVE (2004), Nachhaltigkeitsbeurteilung

⁴ Cf. Commission européenne (2006), Lignes directrices de la Commission concernant l'analyse d'impact, du 15 juin 2005, avec la nouvelle version de mars 2006 (COM(2005) 791).

⁵ <http://www.are.admin.ch/themen/nachhaltig/00270/02745/02781/index.html?lang=fr>

⁶ Office fédéral du développement territorial (ARE), 2007: Évaluer la durabilité des projets dans les cantons et les communes – Guide pratique, Annexe I.

⁷ <http://www.are.admin.ch/themen/nachhaltig/00270/03005/03007/index.html?lang=fr>

⁸ Cf. ARE (2004), Évaluation de la durabilité: Conception générale et base méthodologique

⁹ Cf. Ecoplan (2008), Evaluation und Weiterentwicklung der Nachhaltigkeitsbeurteilung (NHB)

b) Quand recourt-on à l'EDD au niveau fédéral?

Le champ d'application de l'EDD comprend avant tout des projets d'envergure tels que programmes, conceptions, plans et stratégies de la Confédération. Le recours à l'EDD au niveau du simple projet est également envisageable (p. ex. pour les projets de constructions), mais en général, on utilisera des instruments d'évaluation plus spécifiques. Le niveau d'analyse de l'EDD peut varier selon l'objet et l'objectif de l'évaluation.

La Stratégie du Conseil fédéral pour le développement durable précise que l'EDD « s'impose en particulier en présence de nouveaux projets importants et ayant une incidence sur le développement durable, qu'ils soient de nature législative, planificatrice ou architecturale ».¹⁰ Le présent rapport renonce expressément à définir le champ d'application précis de l'EDD, déterminé séparément, et plus particulièrement les situations où une telle EDD est obligatoire, sommaire ou détaillée.

En principe, il est possible de procéder à l'EDD d'un projet qui a déjà été réalisé (analyse *ex post*). Une analyse *ex ante* est toutefois préférable, puisqu'elle seule offre la possibilité d'optimiser le projet.

c) À quoi sert le guide? Quelles sont ses limites?

Le présent guide sert de cadre pour effectuer une EDD; il s'adresse donc aux personnes ou mandataires externes qui effectuent eux-mêmes une EDD, ainsi qu'à leurs supérieurs ou leurs mandants (en général le service de l'administration responsable du projet soumis à une EDD). Le document présente des lignes directrices pour la démarche générale. Suivant la situation, il s'agira toutefois d'adapter l'EDD aux problématiques spécifiques. Ainsi, on pourra être amené à modifier les critères ou à choisir des options différentes lors de l'évaluation des objectifs. Cette flexibilité dans l'utilisation ne signifie cependant pas qu'on pourra systématiquement s'écarter du fil conducteur: les éléments déterminants, à savoir l'ordre et le contenu des étapes de travail, doivent être respectés et les écarts devront être dûment justifiés (cf. les formulations en « peut » et « doit » dans le texte, voir aussi l'Annexe A: Les standards de l'EDD, p. 28).

Par souci de concision, on renoncera à justifier en détail la procédure et la méthode choisies dans le présent guide, dont la vocation première est de proposer des méthodes de travail pour effectuer une EDD. Le guide ne prétend pas être un manuel méthodologique exhaustif; pour les informations détaillées et approfondies, on se référera à la Conception générale de l'EDD¹¹ et à la VOB¹² (voir aussi la bibliographie).

¹⁰ Conseil fédéral (2008), Stratégie pour le développement durable: lignes directrices et plan d'action 2008–2011, p. 40

¹¹ ARE (2004), Évaluation de la durabilité: Conception générale et base méthodologique

¹² Ecoplan/OFEV (2007), VOB Évaluation économique des mesures et des objectifs environnementaux

d) Sur quels principes l'EDD se base-t-elle?

L'EDD se fonde sur les principes suivants:¹³

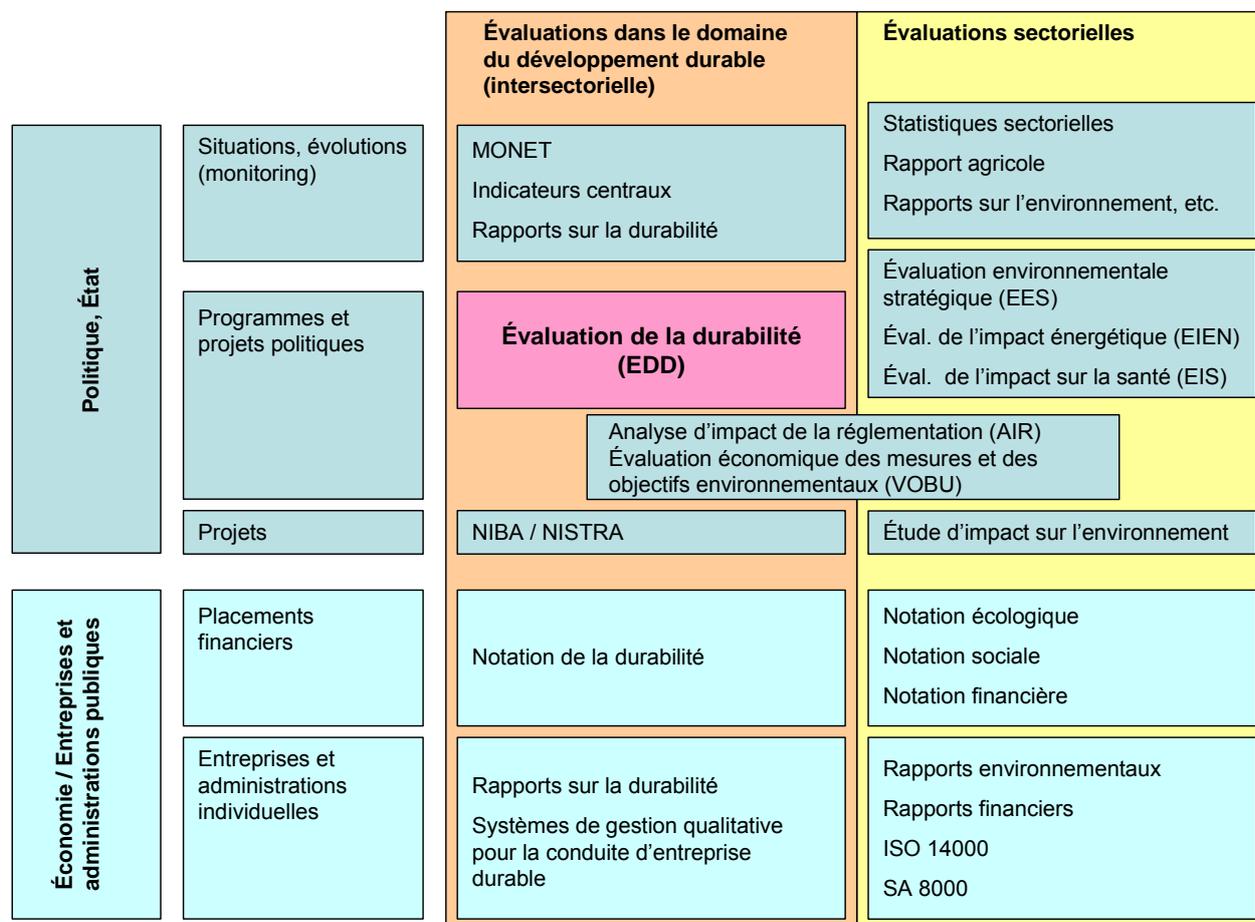
- Approche « en cours de processus »: idéalement, l'EDD est conçue pour contribuer à optimiser un projet au moyen du dialogue avec les responsables et grâce à un processus itératif.
- Accent porté sur la mise en œuvre: l'EDD s'intègre directement dans la gestion du projet et permet ainsi l'examen continu de la durabilité d'un projet et des possibilités d'optimisation.
- Approche intégrée: bien que la méthode autorise une approche quantitative, l'EDD permet aussi une évaluation qualitative, couvrant ainsi un éventail d'effets aussi vaste que possible et rendant justice au caractère individuel de chaque projet.
- Flexibilité: l'EDD fixe la démarche et les standards minimaux en termes de critères et de procédure, mais laisse une grande marge de manœuvre côté méthode et choix des critères.
- Compatibilité: l'EDD ne remplace pas d'autres instruments d'évaluation, mais les complète, voire se base sur eux (cf. paragraphe e)).
- Transparence: une documentation pratique garantit des résultats compréhensibles et une démarche transparente.

e) Quel rapport avec des instruments tiers?

L'EDD est un outil qui permet d'évaluer la durabilité de projets politiques. L'administration publique connaît un grand nombre d'autres instruments d'évaluation. La figure 1 présente une vue d'ensemble de ces instruments et situe l'EDD dans ce contexte.

¹³ Pour approfondir, voir ARE (2004), Évaluation de la durabilité, Conception générale et bases méthodologiques, p. 12 s.

Figure 1: Mise en contexte de l'évaluation de la durabilité



Graphique développé sur la base de von Stokar, publié dans VUR (2006), Umweltrecht in der Praxis. Rechtliche Aspekte der Nachhaltigen Entwicklung – Auswirkungen auf das Umweltrecht, p. 535.

L'AIR et la VOBU dépassent l'évaluation sectorielle, mais ne se conçoivent pas comme EDD complètes. Les NIBA et NISTRA sont intersectoriels quant à l'analyse des effets, mais se limitent aux domaines respectifs du rail et de la route et constituent donc des applications spécifiques.

La figure 1 montre que la plupart des instruments cités se distinguent nettement de l'EDD par leur domaine d'application spécifique, alors que l'AIR et la VOBU sont utilisés dans des contextes très voisins. L'évaluation environnementale stratégique (EES), l'évaluation de l'impact énergétique (EIEN) et l'évaluation de l'impact sur la santé (EIS) présentent elles aussi des ressemblances avec l'EDD. Ces instruments se distinguent toutefois de l'EDD par les aspects suivants:

- Analyse d'impact de la réglementation (AIR)¹⁴: tant l'EDD que l'AIR évaluent des effets, ceux d'un projet dans un cas et ceux d'une régulation dans l'autre; toutefois, les démarches portent sur des objectifs différents: l'AIR se focalise sur les conséquences économiques, tout en analysant les effets sur les individus concernés (et donc pas seulement sur

¹⁴ À la place d'AIR, on trouve parfois l'abréviation anglaise RIA, pour « Regulatory Impact Analysis »

l'ensemble de l'économie ou de la société). Malgré ces différences, les parentés sont nombreuses et permettent de passer facilement d'un instrument à l'autre (voir le tableau de l'Annexe B: Table de concordance entre l'EDD et des instruments tiers, p. 31).¹⁵

- Évaluation économique des mesures et des objectifs environnementaux (VOBU): la VOBU est proche de l'EDD par sa démarche et sa méthode. Les différences se manifestent avant tout en termes de thématique, d'objectifs et de niveau d'analyse (voir le tableau de l'Annexe B: Table de concordance entre l'EDD et des instruments tiers, p. 31). Malgré ces différences, le passage d'une évaluation à l'autre reste possible et une combinaison des deux permet d'obtenir des effets de synergie.
- Évaluation environnementale stratégique (EES): contrairement à l'EDD, l'EES se rapporte uniquement à la dimension écologique, qu'elle analyse cependant de manière plus détaillée. Quant à l'objectif principal de l'EES, à savoir l'optimisation d'un projet, il rejoint celui de l'EDD. En Suisse seul le canton de Genève recourt jusqu'à présent à l'EES (la première étape de l'étude d'impact sur l'environnement EIE va cependant dans le même sens); les interactions entre EDD et EES restent mal connues.
- Évaluation de l'impact énergétique (EIEN): cet instrument permet d'évaluer la consommation d'énergie d'un projet et de l'optimiser (ou de la réduire). Du point de vue du contenu, il est très voisin de trois critères du Conseil fédéral: Env 2, Consommation de ressources renouvelables; Env 3, Consommation de ressources non renouvelables; Env 4, Impact sur l'environnement naturel et sur l'homme (cf. Annexe D: Critères, p. 46). Côté diminution de la consommation d'énergie, l'EIEN va toutefois plus loin que l'EDD, qui se limite à traiter implicitement de cet aspect, en formulant des possibilités d'optimisation d'ordre général. L'EDD couvre en revanche un éventail thématique beaucoup plus large, dans la mesure où elle considère les trois dimensions de la durabilité, à savoir l'environnement, l'économie et la société (voir le système de critères, étape A1).

L'EIEN se combine très facilement à l'EDD, dans la mesure où l'EDD aborde explicitement la question de l'optimisation de la consommation d'énergie.¹⁶

- L'évaluation de l'impact sur la santé (EIS): selon l'avant-projet de loi fédérale sur la prévention et la promotion de la santé (loi sur la prévention, version pour consultation du 25 juin 2008), l'EIS doit permettre au Conseil fédéral de déterminer à l'avance les effets – sur la santé publique ou sur des groupes de personnes particuliers – de décisions à grande portée prises par le Parlement ou par le Conseil fédéral.¹⁷ L'état actuel du débat permet de penser que l'EIS pourrait être appliquée aussi bien de manière autonome qu'en combinaison avec l'évaluation de la durabilité. La loi sur la prévention est en consultation au moment de terminer la rédaction du présent guide (septembre 2008).

¹⁵ L'AIR est actuellement en révision, ce qui pourrait, le cas échéant, modifier les termes de la comparaison avec l'EDD.

¹⁶ Voir aussi BFE (2006), Handlungsanleitung zur Energiefolgeschätzung von neuen Aktivitäten der UVEK-Ämter

¹⁷ Art. 7 de l'avant-projet de loi fédérale sur la prévention et la promotion de la santé (loi sur la prévention, LPrév), ainsi que Rapport explicatif relatif à la loi fédérale sur la prévention et la promotion de la santé, p. 46-47

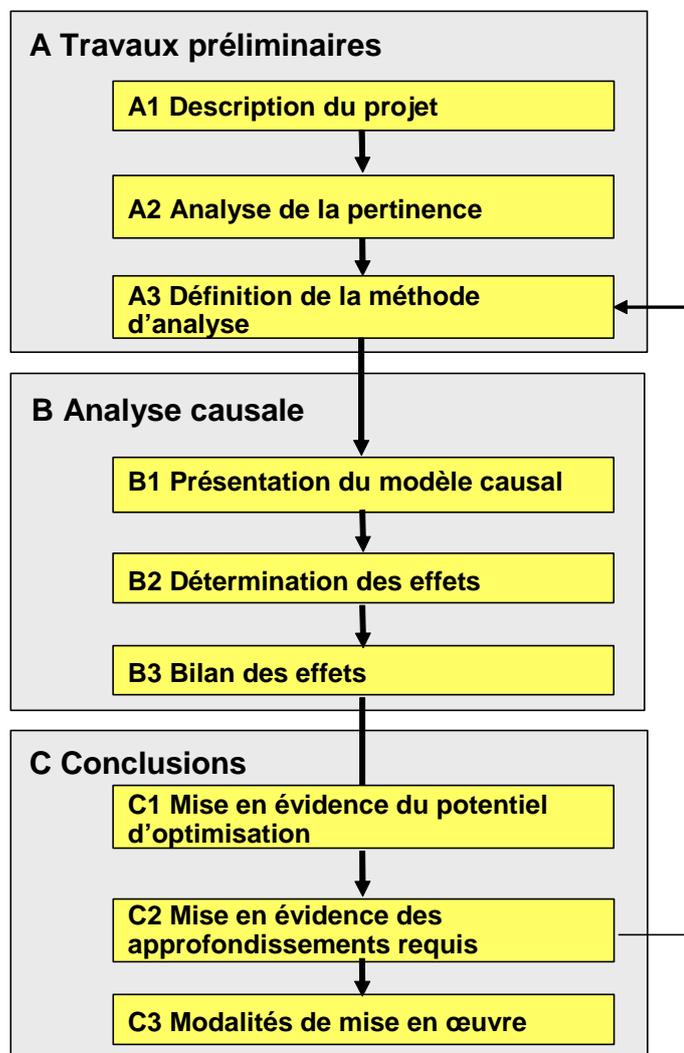
f) Quelles sont les étapes de l'EDD?

L'EDD s'effectue en trois étapes, chacune subdivisée en trois étapes intermédiaires (voir figures 2 et 3)

g) Bibliographie spécialisée

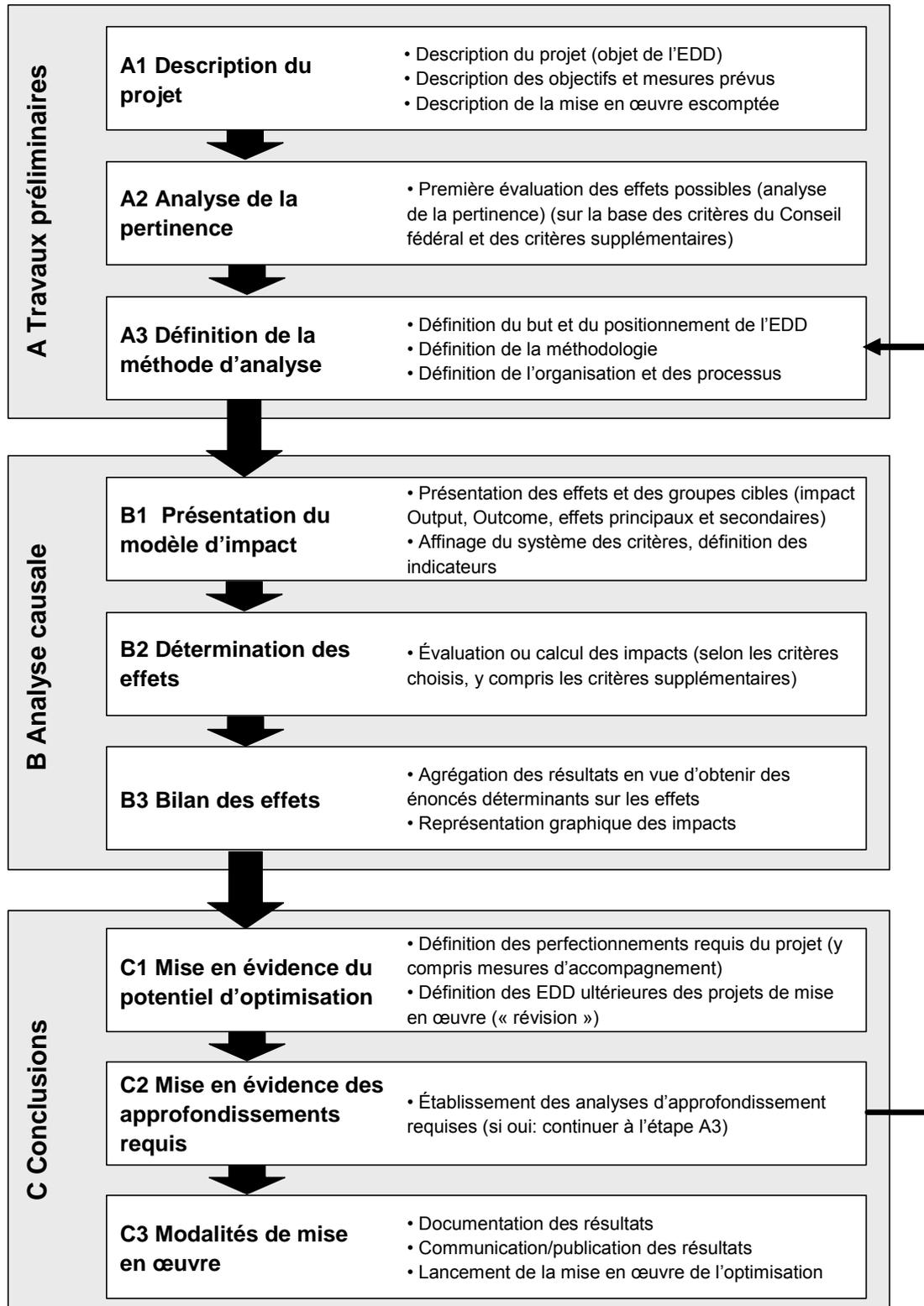
Une bibliographie spécialisée en rapport avec l'EDD se trouve à la fin du présent guide. Par ailleurs, le site de l'ARE actualise en permanence ses informations sur les thématiques du développement durable et de l'EDD.¹⁸

Figure 2: Les étapes de l'EDD



¹⁸ <http://www.are.admin.ch/developpementdurable>

Figure 3: Les étapes de l'EDD, avec les étapes intermédiaires et leurs démarches



A Travaux préliminaires

A1 Description du projet

- La description ou la définition du projet constitue le point de départ de l'EDD.¹⁹
- Cette description comprend une brève définition ou délimitation objective, spatiale et temporelle du projet. La définition précise du système intervient à l'étape A3.
- Si possible et si nécessaire, le projet est subdivisé en mesures individuelles ou ensembles de mesures individuelles à décrire séparément.
- On énumérera par ailleurs les objectifs principaux et secondaires visés par le projet, attribuables aux mesures ou ensembles de mesures individuelles correspondants.
- Les modalités de réalisation ou de mise en œuvre du projet (ou des mesures individuelles) font également l'objet d'une description. Si les modalités concrètes ne sont pas encore définies, on formulera les scénarios escomptés de mise en œuvre, qui seront utilisés par la suite dans l'évaluation.
- S'il s'agit de comparer différentes variantes d'un projet quant à leur durabilité, chaque variante sera traitée comme un projet individuel, qui fera donc l'objet d'une description spécifique.

Cette description du projet forme l'objet d'analyse effectif qui sera évalué durant les étapes suivantes de l'EDD. Cette étape A1 fera donc l'objet de soins et de précisions tout particuliers.

A2 Analyse de la pertinence

a) Première évaluation des effets possibles (analyse de la pertinence)

- On commencera par effectuer une première évaluation des effets possibles (analyse de la pertinence) sur la base de la description du projet (cf. étape A1).
- Le système d'objectifs proposé pour l'analyse de la pertinence correspond aux critères du Conseil fédéral et à huit critères complémentaires (cf. paragraphe b)).
- L'outil Excel EDD sert d'auxiliaire pour cette étape (voir l'Annexe C: L'outil Excel d'évaluation de la durabilité, p. 34).

Le résultat de l'analyse de la pertinence permet de définir les priorités adéquates au niveau de la méthodologie (cf. étape A3) et d'éliminer d'emblée les éléments non déterminants.

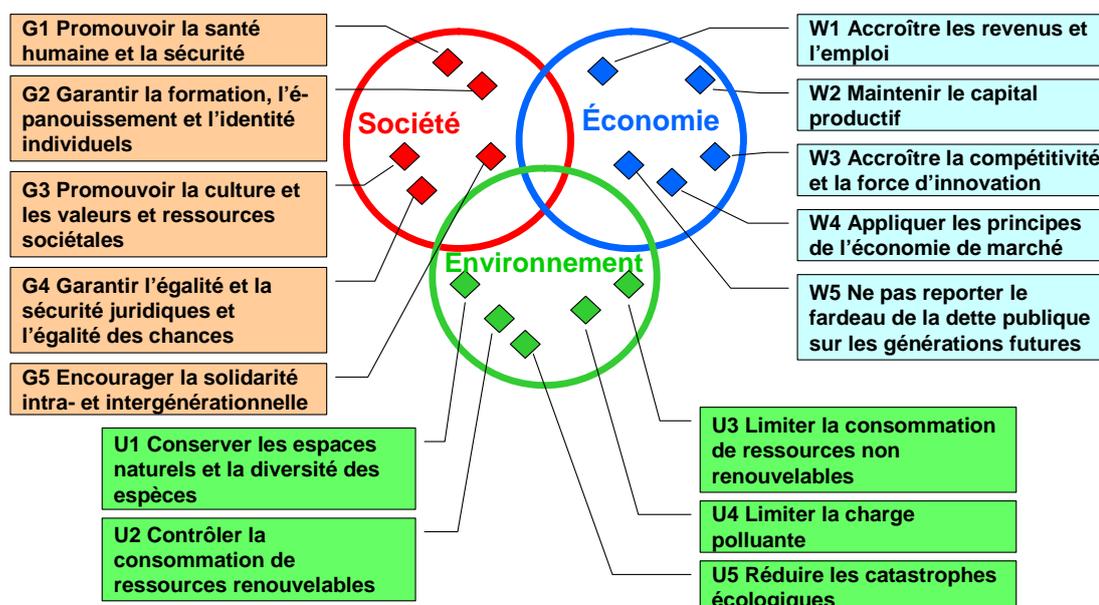
¹⁹ Terminologie: « projet » signifie, dans ce qui suit, l'ensemble des mesures, programmes, conceptions, etc. qui font l'objet d'une EDD.

L'analyse de la pertinence peut aussi révéler la nécessité de se concentrer sur certains aspects du projet (de l'objet d'analyse) et/ou d'obtenir des précisions: suivant les cas, il sera par exemple utile de ne prendre en considération qu'un élément du projet, dans la mesure où les autres ne font état d'aucun effet déterminant. Dans ce cas, il s'agira d'adapter en conséquence la description du projet à l'étape A1.

b) Le système d'objectifs, les critères et les critères complémentaires

Le système d'objectifs utilisé tant pour l'analyse de la pertinence que pour l'analyse d'impact prévue à l'étape B se constitue des critères du Conseil fédéral (cf. figure 4; voir également l'Annexe D: Critères, p. 46).²⁰ Ces critères sont à chaque fois complétés par huit critères complémentaires (voir page suivante).

Figure 4: Le système d'objectifs (critères du Conseil fédéral)



Remarque: les dénominations qui figurent dans le graphique sont les formes abrégées des désignations originales, qui figurent à l'Annexe D: Critères (p. 46).

- Les critères CIDD recouvrent les mêmes aspects des trois dimensions de la durabilité que les critères du Conseil fédéral (cf. Annexe D: Critères, p. 46). Ils se caractérisent toutefois par une spécificité plus grande dans la mesure où un nombre plus élevé de critères s'applique. Les critères CIDD s'intégrant parfaitement à ceux du Conseil fédéral (voir la présentation synoptique des deux systèmes d'objectifs au tableau 4, Annexe D: Critères, p.

²⁰ Conseil fédéral (2008), Stratégie pour le développement durable, Lignes directrices et plan d'action 2008-2011, p. 9

46), ils sont utilisés dans le présent guide à titre d'explication détaillée et de spécification des critères du Conseil fédéral. Ils servent par ailleurs à subdiviser un critère du Conseil fédéral en aspects sectoriels ou en sous-critères.

- L'attribution d'un critère à une dimension n'est pas toujours sans équivoque, dans la mesure où un critère concerne fréquemment deux, voire les trois dimensions du développement durable (c'est par exemple le cas des coûts externes, imputables à l'environnement comme à l'économie). Dans un tel cas, on attribuera le critère à la dimension où l'effet est le plus marqué, ou alors, on essaiera de subdiviser le critère en deux (voire trois) dimensions.
- Chaque critère du Conseil fédéral est soumis à une nouvelle analyse sur la base des huit critères complémentaires.²¹ Ces critères complémentaires et leur définition sont présentés dans le tableau 1.

Écarts par rapport au système d'objectifs:

- L'analyse de la pertinence ne devrait pas s'écarter des critères du Conseil fédéral afin de ne pas négliger ou privilégier dès le départ l'une des trois dimensions de la durabilité.
- Dans le cas d'une analyse d'impact (cf. étape B), il peut s'avérer utile ou nécessaire de compléter le système d'objectifs mentionné ici ou de le remplacer, entièrement ou partiellement, par un système tiers. Une telle décision doit toujours être justifiée.
- Il peut être judicieux d'utiliser les objectifs principaux du projet à titre de critères propres (cf. paragraphe c)).
- Le bilan peut aussi, à titre d'option, intégrer les buts du projet, en établissant l'efficience, l'efficacité et le rapport coût-utilité. C'est en général l'objectif principal du projet qui est utilisé comme objectif dans un tel contexte (cf. paragraphe c)).

²¹ Lorsqu'on utilise l'outil Excel EDD (voir l'Annexe C: L'outil Excel d'évaluation de la durabilité, p. 34), l'évaluation individuelle des critères en fonction des huit critères complémentaires n'est pas possible. Par conséquent, les critères complémentaires ne donnent qu'une estimation globale de tous les critères. On pourra bien entendu accorder un poids supplémentaire aux critères particulièrement importants et les souligner explicitement.

Tableau 1: Les huit critères complémentaires

1 Problématique	Le projet aggrave-t-il une situation déjà critique?
2 Tendence	Le projet accélère-t-il une évolution négative en cours?
3 Irréversibilité	Le projet provoque-t-il des effets négatifs qui sont difficilement réversibles, voire irréversibles?
4 Impact sur les générations futures	Dans quel délai les effets négatifs se manifesteront-ils? Les générations futures seront-elles particulièrement touchées?
5 Risques / incertitudes	Le projet est-il entaché d'importants risques (potentiel de dommages élevé, même en cas de probabilité d'occurrence faible) et incertitudes (niveau de connaissance insuffisant concernant le danger des impacts ou concernant l'évolution future)?
6 Exigences minimales	Des exigences sociales, économiques ou écologiques minimales (valeurs seuil, valeurs limites) ne sont-elles pas respectées? ²²
7 Périmètre d'action spatial	Les effets négatifs sont-ils perceptibles sur une grande étendue (périmètre spatial)?
8 Conflits d'objectifs	Y a-t-il conflit d'objectifs entre les différentes dimensions du développement durable et par rapport aux objectifs principaux d'un projet?

c) L'approche des objectifs principaux d'un projet

Les objectifs principaux d'un projet sont généralement définis par la Constitution, par la loi, par un mandat du Parlement, etc. Le plus souvent, on pourra les mettre en relation avec une ou plusieurs dimensions de la durabilité. Toutefois, des tensions entre les objectifs principaux et les critères du développement durable, plutôt plus vastes, sont fréquentes. Les recommandations suivantes s'appliquent dans un tel cas:

- Il est judicieux de montrer au moyen de l'EDD si un projet parvient à atteindre ses objectifs principaux et de mettre en évidence ses avantages et ses inconvénients par rapport aux différents critères du développement durable.
- Les objectifs principaux d'un projet peuvent explicitement être intégrés à l'EDD, souvent à titre de spécification ou de critère sectoriel d'un des critères du Conseil fédéral. Cette dé-

²² Selon la Stratégie pour le développement durable (cf. Conseil fédéral (2008), Stratégie pour le développement durable, Lignes directrices et plan d'action, p. 9), on distingue trois types d'exigences minimales: 1. les valeurs limites définies par la loi (p. ex. valeurs d'émission, normes environnementales ayant un impact sur la santé en vertu de la loi sur la protection de l'environnement et de ses ordonnances d'exécution); 2. les valeurs limites scientifiques qui ne se reflètent pas (encore) dans des valeurs limites légales (p. ex. niveau des émissions de gaz à effets de serre auquel un réchauffement terrestre supplémentaire est stoppé); 3. les normes sociopolitiques telles que l'égalité des chances, l'égalité des droits, le revenu minimum, des conditions de vie dignes, la garantie des moyens d'existence ou la garantie des Droits de l'homme.

marche permet d'intégrer dans l'EDD une pondération entre les objectifs principaux d'un projet et ses autres effets.

- On peut aussi évaluer l'objectif principal d'un projet en dehors de l'EDD. Dans ce cas, il faut veiller à éviter les doublons, c'est-à-dire ne pas évaluer l'objectif principal en tant que critère de l'EDD et une nouvelle fois en tant que critère supplémentaire.
- Lorsqu'un projet atteint son objectif principal, mais qu'il génère des effets négatifs parmi les (autres) critères de durabilité, les acteurs en charge du dossier doivent se demander si le projet est adéquat et défendable dans la forme prévue, ou s'il y a lieu de l'optimiser. L'EDD fournit une vision complète de tous les effets déterminants, alors que les objectifs principaux d'un projet sont souvent plus unilatéraux et plus spécifiques à un secteur; pourtant, la pesée du pour ou du contre, qui se manifeste souvent sous la forme d'effets positifs côté objectif principal et d'effets secondaires négatifs dans les domaines tiers, reste un acte politique. On ne peut donc pas, a priori, établir de hiérarchie qui permette de définir si ce sont les objectifs principaux ou les résultats de l'EDD qui sont plus « importants ».
- Lorsque les objectifs principaux d'un projet sont en contradiction fondamentale avec les objectifs du développement durable, il est bon de le relever dans le cadre de l'EDD.

A3 Définition de la méthode d'analyse

a) Définir le but et la position de l'EDD dans le cadre du projet

- Le but de l'EDD est défini à partir de la description du projet (cf. étape A1). On distingue trois variantes à cet égard:
 - Accompagnement et optimisation du projet, soit sous la forme d'un suivi dès le début, soit à intervalles périodiques, lors d'étapes déterminantes pour la conception du projet (démarche d'évaluation formative),
 - Comparaison des variantes du projet,
 - Évaluation finale du projet (démarche d'évaluation sommative).

Le but concret de l'EDD dépend du projet et de son contexte. L'expérience montre que la première des variantes d'EDD citées ci-dessus est la plus efficace pour optimiser le projet.
- Il s'agit également de définir les personnes impliquées et concernées, à savoir les acteurs à qui s'adresse l'EDD (p. ex. services de l'administration ou du groupe de projet, supérieurs hiérarchiques, public).
- Suivant le but choisi pour l'EDD, des interactions directes existent entre l'EDD et les instruments de gestion du projet que sont l'évaluation, le monitoring et le controlling. Le rôle de ces instruments est plus ou moins prononcé selon les projets; la relation entre ces instruments et l'EDD doit néanmoins être définie. Dans certains cas, on pourra profiter d'effets de synergie.

La définition du but et des personnes impliquées et concernées est déterminante pour l'établissement de la méthodologie (voir les paragraphes b) et c)).

b) Élaboration de la méthodologie

- En premier lieu, il s'agit de définir le niveau d'analyse de l'EDD, car celui-ci est déterminant pour les choix qui vont suivre. Il faudra en particulier décider s'il y a lieu de procéder à une EDD détaillée ou sommaire (cf. tableau 2). Le choix du niveau d'analyse dépend des facteurs suivants (par ordre de priorité):
 - l'existence d'exigences précises à cet égard;
 - la portée des effets (qu'on peut notamment estimer sur la base des résultats de l'analyse de la pertinence);
 - l'importance du projet;
 - l'objectif de l'EDD (cf. paragraphe a));
 - les ressources requises et disponibles (finances, personnel, temps, cf. paragraphe c)).
- Les limites du système de l'analyse doivent être clairement définies et décrites, en particulier les aspects objectifs (cf. étape A1), spatiaux et temporels. Si ces délimitations ne sont pas données par le projet ou par le but de l'EDD, elles doivent être définies de manière à assurer la saisie des effets déterminants, mais aussi la maniabilité de l'évaluation.

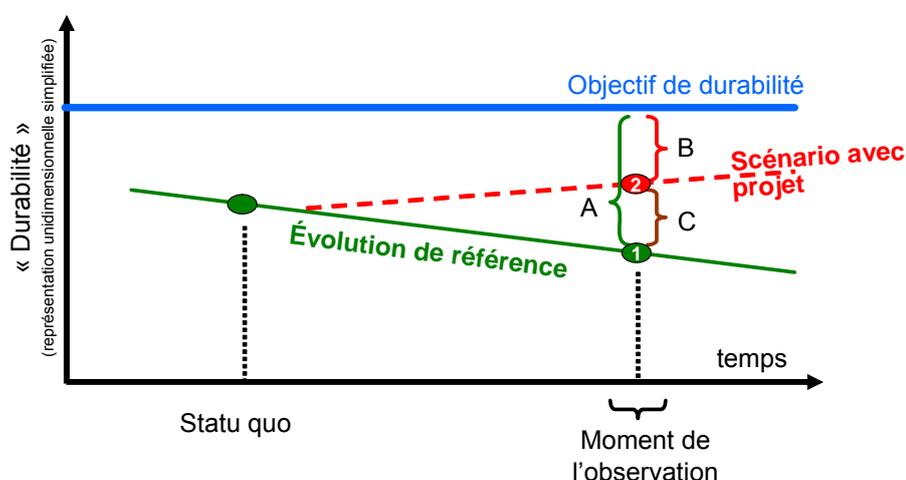
Tableau 2: Différences entre l'EDD sommaire et l'EDD détaillée

	EDD sommaire	EDD détaillée
Ampleur de l'analyse	– Limitée à l'évaluation sommaire sur la base des informations disponibles, gén. à l'aide de l'outil Excel EDD et des critères qui y sont proposés	– Système de critères et d'indicateurs complet, adapté au projet; analyse approfondie
Temps requis*	– En général entre trois et sept jours de travail	– En général entre 15 et 25 jours de travail, parfois nettement plus
Démarches pour l'estimation des indicateurs	– Analyse secondaire de documents et d'ensembles de données existants – Pas de calculs (complexes)	– Saisie de données spécifiques en complément des données secondaires, si nécessaire – Estimation/calcul précis de la valeur des indicateurs
Objet	– Projets moins significatifs en termes d'effets (voir les résultats de l'analyse de la pertinence)	– Projets complexes, souvent de longue durée, aux effets importants et multiples (voir les résultats de l'analyse de la pertinence)
Buts possibles de l'EDD	– En priorité: évaluation sommaire du projet après réalisation ou évaluation ponctuelle à un stade précoce du projet – Accessoirement: comparaison des variantes; accompagnement et optimisation du projet dès le début (démarche formative)	– Accompagnement et optimisation du projet dès les débuts ou lors des étapes clés de la conception du projet (approche formative) – Comparaison de variantes – Appréciation du projet après réalisation (démarche sommative)
Approfondissement (étape C2)	– À titre exceptionnel	– Autant que nécessaire
Documentation	– Documentation succincte (p.ex. à l'aide de l'outil Excel EDD)	– Documentation détaillée (cf. al. g) de l'Annexe A: Les normes de l'EDD)

* Le temps et les moyens requis dépendent en très grande partie des informations disponibles.

- En principe, toute EDD devrait déterminer (par estimation ou par mesure) le (futur) état de référence sans le projet (mesure 1) et l'état après réalisation/mise en œuvre du projet (mesure 2) (cf. figure 5). Cette procédure met en évidence à la fois les changements avec ou sans le projet (comparaison C) et les éventuels déficits en matière de durabilité dans le scénario « sans projet » (comparaison A) et dans le scénario « avec projet » (comparaison B). Elle montre donc non seulement ce que le projet change par rapport à l'état de référence, mais aussi les éventuels déficits en matière de durabilité après réalisation/mise en œuvre du projet. Le moment de l'analyse devrait si possible être choisi de manière à refléter un état représentatif de l'ensemble de l'évolution (si nécessaire, observer à plusieurs moments). Cette démarche nécessite des ressources considérables, ce qui justifie des écarts suivant les circonstances (p. ex. lorsqu'il s'agit d'une EDD sommaire).

Figure 5: Les différentes mesures et les différentes possibilités de comparaison (l'aspect de la durabilité est esquissé dans une dimension unique; on se base sur l'hypothèse d'une dégradation de la situation de référence)



Si l'analyse se fait à l'aide de l'outil Excel EDD (cf. Annexe C: L'outil Excel d'évaluation de la durabilité, p. 34), les évaluations qui y sont effectuées concernent l'écart par rapport à la situation de référence, sur la base du scénario avec projet (comparaison C). L'outil peut également être utilisé pour évaluer le scénario avec projet par rapport aux objectifs de durabilité visés (comparaison B).

- Il convient de déterminer si des scénarios du projet vont entrer dans l'évaluation, et si oui, lesquels; on pourra par exemple considérer des évolutions différentes du prix de l'énergie ou de la croissance économique. Le recours à des scénarios accroît la pertinence de l'EDD.
- Lorsque des analyses doivent être effectuées à l'aide d'autres instruments pour le projet examiné (p. ex. AIR ou VOB, cf. figure 1, p. 7), il s'agit de déterminer si des effets de synergie sont possibles entre ces analyses et quelles adaptations sont alors requises au niveau de la méthodologie de l'EDD (cf. Annexe B: Table de concordance entre l'EDD et des instruments tiers, p. 31).
- Le système de critères utilisé est en principe celui du Conseil fédéral, complété par huit critères complémentaires (cf. al. A2b), comme mentionné à l'étape A2. Une adaptation du système de critères proposé peut toutefois se révéler judicieuse suivant le projet et le but de l'EDD: il s'agira alors de déterminer les critères à affiner, à compléter ou à négliger faute de pertinence. Toutefois, tout écart par rapport aux critères du Conseil fédéral doit être dûment justifié.
- Sur la base des constatations préalables, il s'agira de choisir la méthode d'analyse. Elle pourra par exemple prendre l'une des formes suivantes:
 - Analyses de la littérature spécialisée
 - Interrogation d'experts; ateliers d'experts
 - Enquêtes

- Calculs et analyses qualitatives
- Évaluations du modèle
- Interprétation de statistiques existantes (analyse secondaire)

La combinaison de plusieurs méthodes ou l'utilisation de méthodes différentes pour chaque secteur est possible, voire nécessaire suivant les cas.

- La dimension territoriale d'un projet constitue souvent un aspect essentiel, mais dont le système de critères ne tient pas suffisamment compte. Les répercussions territoriales (telles que l'effet centralisateur ou le mitage du territoire) et leurs conséquences (p. ex. sur le trafic) doivent être estimées si possible et intégrées à l'évaluation par le biais des critères correspondants.
- Si on considère plusieurs scénarios ou d'autres hypothèses et conditions cadres, il peut se révéler judicieux de procéder aux évaluations de sensibilité correspondantes. Là encore, il convient de respecter le principe de proportionnalité entre les moyens mis en œuvre et l'utilité de l'EDD.

c) Élaboration des démarches organisationnelles / Mise au point des questions de procédure

- Le choix de la méthodologie d'une EDD dépend notamment de la nature des ressources à disposition, comme déjà mentionné au paragraphe b). Par conséquent, il s'agit de déterminer les ressources financières et personnelles disponibles ou requises, ainsi que le temps imparti pour l'évaluation. Il faut également savoir qui va fournir ces ressources et si leur origine peut constituer un problème pour l'indépendance de l'EDD (p. ex. parce que l'organe de contrôle est aussi responsable du déroulement du projet; cf. paragraphe c) de l'Annexe A: Les standards de l'EDD).
- Les compétences pour effectuer l'EDD et chacune de ses étapes et tâches doivent être attribuées clairement. Il convient en particulier de définir à un stade précoce du projet quel organe sera responsable de l'évaluation et de son déroulement; par ailleurs, il faut d'emblée préciser qui décidera si les recommandations formulées au terme de l'EDD (propositions d'optimisation, EDD supplémentaire, etc.) devront être mises en œuvre et si oui, lesquelles. Enfin, il s'agit de définir les offices qui seront impliqués dans l'EDD et ceux qui en seront informés. Les principes applicables obligatoirement à ce sujet figurent à l'Annexe A: Les standards de l'EDD, standards relatifs à la procédure (p. 28).
- Il faut en outre déterminer si l'analyse effective de l'EDD nécessite des appuis externes (mandat externe). Si oui, il convient de définir la procédure de soumission et d'adjudication, en tenant compte des normes spécifiques à respecter en cas d'attribution de mandats externes (cf. paragraphe d) de l'Annexe A: Les standards de l'EDD).
- La question de la mise en place d'éventuels groupes de suivi doit également être évoquée. Ces groupes peuvent se constituer d'experts internes ou externes.
- Les compétences dans les domaines de la documentation et de la communication/publication des résultats doivent être définies clairement par les responsables de l'EDD.

- Un échéancier contraignant, assorti d'étapes, doit être établi.

La méthode, l'organisation et la description des objectifs forment la méthodologie de l'EDD, qui, à son tour, constitue la base de l'analyse causale de l'étape B.

Si la méthodologie – voire, à un stade précédent, l'analyse de la pertinence – révèle que les effets d'un projet ne peuvent pas être estimés avec suffisamment de précision à l'aide des analyses prévues, il s'agit de déterminer de manière définitive quand et par qui la mise en œuvre concrète (projets sectoriels, etc.) ou d'éventuels aspects critiques quant à la durabilité seront soumis à un contrôle ponctuel subséquent à titre de révision/controlling.

B Analyse causale

B1 Présentation du modèle causal

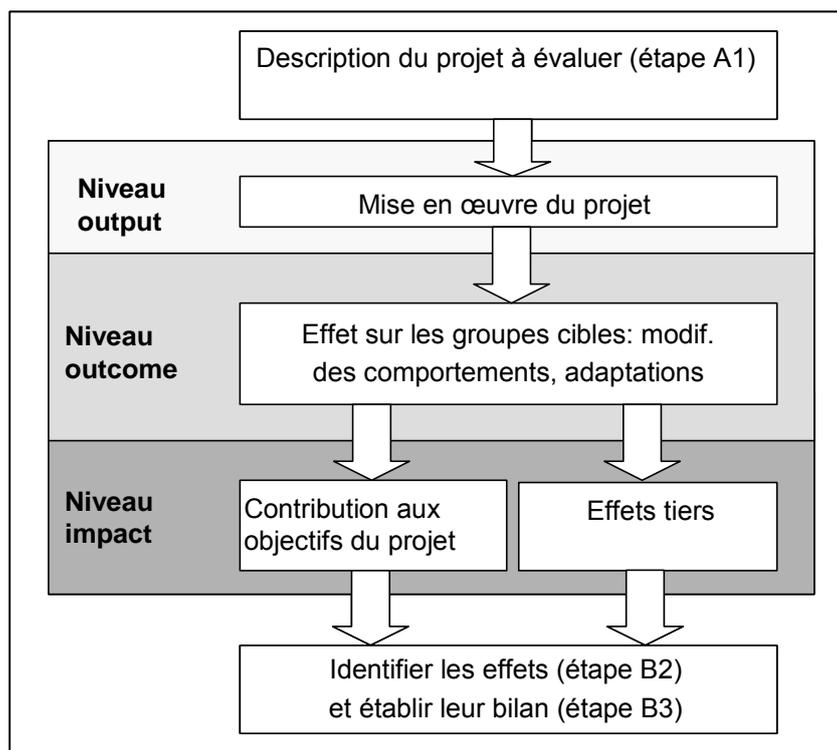
Avant de déterminer sous quelle forme des effets peuvent se manifester (étape B2), il s'agit d'établir quels sont les effets qui résultent concrètement du projet. Cette étape se base sur un modèle causal créé à cet effet. Il s'agit d'une analyse théorique de la relation de cause à effet, qui a pour but de mettre en évidence les mécanismes causaux de manière aussi exhaustive que possible, y compris au niveau des éventuels effets secondaires.

- Le modèle causal se fonde sur la description du projet formulée à l'étape A1.
- Conformément à la terminologie des évaluations, le modèle causal se représente en général sur trois niveaux (cf. figure 6):
 - Le niveau output, constitué par les impulsions émises vers l'extérieur par le projet; la mise en œuvre (hypothétique) constitue généralement l'étape déterminante.
 - Le niveau outcome²³, matérialisé par les effets subis par les groupes cibles, à savoir les changements de comportement qui ont été déclenchés et les adaptations survenues.
 - Le niveau impact, représenté par les effets qui contribuent à atteindre les objectifs du projet (ou qui les inhibent/empêchent), et par d'autres effets (non liés spécifiquement au projet).
- Il peut se révéler utile de faire la différence entre effets principaux et effets secondaires.
- Quant à la dimension temporelle, elle permet de distinguer les effets suivants:
 - à court, moyen ou long terme;
 - durables ou passagers;
 - ponctuels ou périodiques.
- Les effets peuvent être directs ou indirects; ils sont souhaitables ou non souhaitables (voire involontaires) du point de vue des objectifs du projet.
- Du point de vue du contenu, le modèle causal s'oriente sur les critères du Conseil fédéral (cf. paragraphe A2b)), afin de saisir tous les effets possibles dans le domaine de la durabilité.
- Le modèle causal peut être représenté de plusieurs manières, par exemple sous la forme d'une figure ou d'un tableau (matrice).²⁴

²³ Les notions d'outcome et d'impact sont parfois interverties. La présente terminologie s'appuie sur celle qui est couramment utilisée au niveau international.

²⁴ Le document suivant contient une sélection de formes de représentation possibles: Ecoplan/OFEV (2007), VO-BU Évaluation économique des mesures et des objectifs environnementaux (registre 2, p. 10-14); voir aussi <http://www.bafu.admin.ch/wirtschaft/00517/03734/index.html?lang=fr>

Figure 6: Les niveaux du modèle causal, par analogie avec la terminologie de l'évaluation



L'élaboration du modèle causal permet de contrôler, puis, le cas échéant, d'adapter les définitions de l'étape A3, en particulier:

- le niveau d'analyse;
- les limites du système;
- les scénarios;
- le système de critères (avec les indicateurs);
- le choix de la méthode.

Les effets qui surviennent au niveau de l'impact constituent alors le point de départ et l'objet des étapes B2 et B3, respectivement. Il est donc logique de choisir les critères et les indicateurs de manière à pouvoir effectivement saisir les effets possibles, conformément au modèle causal.

B2 Détermination des effets

- La valeur des indicateurs définis à l'étape A3 est estimée ou calculée selon les méthodes choisies; elle permet de déterminer les effets du projet.
- Dans le cas d'une EDD sommaire, on dispose de l'outil Excel EDD (cf. Annexe C: L'outil Excel d'évaluation de la durabilité, p. 34).

- Cette étape est essentielle dans le cas d'une EDD détaillée; elle est souvent aussi l'une des plus longues et des plus complexes. En particulier, l'opérationnalisation (c'est-à-dire la recherche d'indicateurs mesurables) est souvent longue et difficile. Toutefois, on ne peut guère donner d'indications et d'instructions d'ordre général concernant la démarche, puisque la détermination des effets dépend du projet et de la méthodologie choisie (cf. étape A3).
- Pour les outils supplémentaires auxquels on pourra recourir durant cette étape, on se référera aux procédures de collecte de données décrites au paragraphe A3b) et à la vaste liste d'ouvrages concernant la méthodologie qui figure sous d) dans la bibliographie annexée à la fin du présent document. Au paragraphe e) de la même bibliographie, on trouvera des exemples d'applications de l'EDD et d'instruments comparables qui pourront eux aussi être utiles. Le site de l'ARE comporte également des informations utiles.²⁵

B3 Bilan des effets

a) Agrégation des conclusions essentielles sur les liens de causalité

Après l'étape B2, on dispose en général de tous les résultats pour les critères choisis (év. précisés ou mesurés à l'aide d'indicateurs spécifiques). C'est de cas en cas et compte tenu des milieux impliqués et concernés qu'il s'agira de décider de l'opportunité de résumer (c'est-à-dire d'agréger) un résultat global aussi différencié. Souvent, il est utile de limiter la représentation, par exemple au niveau des trois dimensions de la durabilité (environnement, économie, société) ou des quinze critères du Conseil fédéral.

- La question de la pondération des éléments à agréger est un élément déterminant de toute agrégation. Toute pondération est assortie d'un jugement de valeur. Faute de règles ou de principes à ce sujet, il est indispensable de faire preuve de la plus grande transparence.
- L'agrégation, dans le présent contexte, recourt essentiellement à l'analyse des valeurs comparatives (VWA) et à l'analyse d'utilité (NWA).²⁶
- On pourra également recourir à l'outil Excel EDD pour résumer et présenter les résultats de l'analyse causale (cf. étape A2).
- Toutes les méthodes ont leurs forces et leurs faiblesses. Le choix de l'une d'entre elles dépend finalement du contexte et de la condensation souhaitée de l'information en fonction du niveau.²⁷

²⁵ <http://www.are.admin.ch/themen/nachhaltig/index.html?lang=fr>

²⁶ Autres méthodes envisageables: l'analyse coût/efficacité (ACE), l'analyse coût/avantages (ACA) et l'analyse multicritères (ACA+) (analyse coûts/avantages élargie). Toutes ces analyses sont décrites et évaluées en détail dans le guide VOB, cf. Ecoplan/OFEV (2007), VOB Évaluation économique des mesures et des objectifs environnementaux, registre 2, p. 21-30.

b) Représentation graphique

- Plusieurs formes sont envisageables pour représenter les valeurs (agrégées) de l'analyse causale:
 - Les figures de l'outil Excel EDD sont recommandées pour l'analyse de la pertinence et l'EDD sommaire.
 - Les figures de l'outil Excel peuvent aussi être utilisées pour l'EDD détaillée; d'autres formes de représentation sont également envisageables. Les formes de représentation les plus courantes sont présentées et décrites dans la Conception générale.²⁸
- Finalement, le choix de la forme dépend également de la méthode d'agrégation et de l'utilisation ultérieure des résultats.

Une fois le bilan complet des effets établi, on pourra en déduire des conclusions, en particulier en ce qui concerne l'optimisation, la suite à donner au processus et l'utilisation ultérieure des résultats de l'EDD.

²⁷ Pour la mise en parallèle de ces méthodes, voir Ecoplan/OFEV (2007), VOBUEvaluation économique des mesures et des objectifs environnementaux, registre 2, p. 30.

²⁸ Office fédéral du développement territorial ARE (2004); Évaluation de la durabilité: Conception générale et bases méthodologiques, p. 54-60.

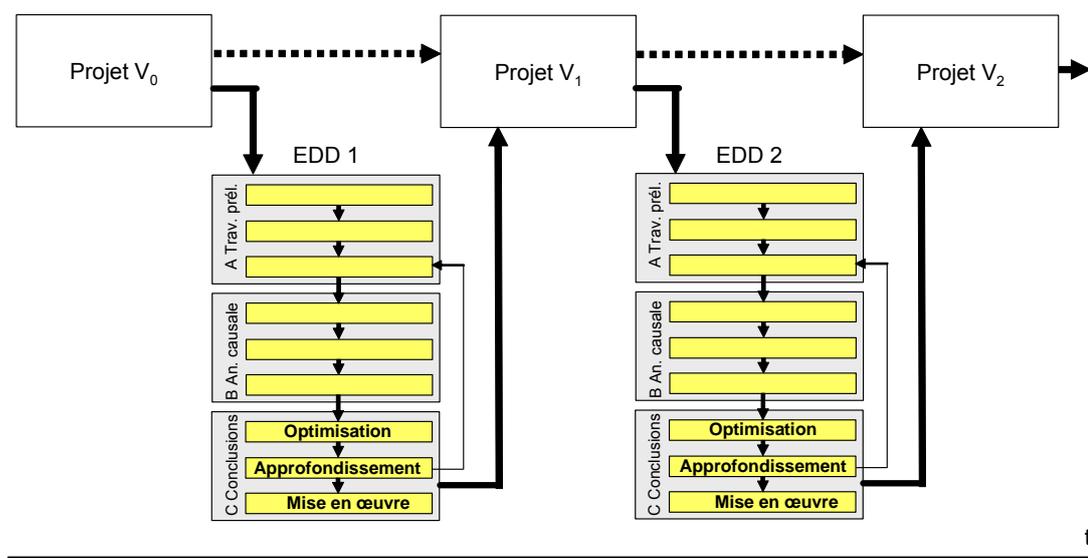
C Conclusions

C1 Mise en évidence du potentiel d'optimisation

- Le bilan des effets (étape B3) permet de mettre en évidence les besoins et les potentiels d'optimisation du projet.
- Lorsque la concrétisation de ces optimisations n'est pas possible, ce bilan permet au moins de montrer les effets critiques à éviter et les conflits d'objectifs. Remarquons que ces conflits d'objectifs peuvent également apparaître entre l'objectif principal d'un projet et les répercussions sur certaines dimensions selon l'EDD (voir le paragraphe A2c)).
- Lorsqu'un besoin d'optimisation existe, il faut se demander:
 - s'il est possible d'améliorer le projet pour éviter l'apparition de ces effets négatifs, et si oui, par quels moyens;
 - si des mesures d'accompagnement sont à même de neutraliser ces effets négatifs, et si oui, quelles sont ces mesures.
- Si les effets négatifs ne peuvent pas être évités (ou seulement à l'aide de mesures qui entraînent à leur tour des effets négatifs), il convient de le mentionner.
- Il faut également préciser si des EDD supplémentaires sont requises ultérieurement pour les étapes de mise en œuvre et les étapes sectorielles du projet, ou encore pour le projet optimisé dans son ensemble (au sens d'une révision, cf. figure 7). Suivant le résultat, on peut aussi imaginer le recours à un instrument autre que l'EDD (p. ex. une EIE, une évaluation ex post ou un monitoring).
- Les possibilités d'optimisation évoquées mais non réalisables (p. ex. pour des raisons techniques) feront l'objet d'une brève mention.

Les propositions d'optimisation du projet et de mesures d'accompagnement sont destinées à améliorer le projet en termes de durabilité. L'EDD se contente toutefois d'esquisser ces propositions et ne se charge pas de la mise en œuvre. Il est donc important qu'elles soient transmises aux organes responsables pour qu'elles puissent être mises en œuvre (cf. aussi l'étape C3).

Figure 7: Utilisation de l'EDD dans le processus d'élaboration d'un projet



C2 Mise en évidence des approfondissements requis

- Suivant la nature et l'importance des résultats de l'analyse causale effectuée à l'étape B, il faudra éventuellement procéder à des analyses supplémentaires afin d'avoir des informations plus approfondies sur certains effets; c'est par exemple le cas lorsqu'il n'est pas encore possible d'évaluer un effet particulier. Ce besoin d'approfondissement sera établi pour chacune des mesures.
- Lorsque les effets à approfondir ont été définis, il s'agit de choisir ceux qui pourront effectivement être examinés compte tenu des ressources disponibles en personnel, en argent et en temps.
- Les approfondissements pourront eux aussi, suivant le contexte, être entrepris à l'aide de l'EDD (l'étape A3 « Définition de la méthode d'analyse » formant le point de départ de l'analyse d'affinement, cf. figure 2). Mais on pourra aussi recourir à un instrument plus spécifique, tel que l'analyse d'impact de la réglementation et l'analyse de l'impact sur la santé.

Cet affinement de l'évaluation est destiné à donner une représentation encore plus transparente des effets d'un projet sur le développement durable. Suivant les résultats, il s'agira de procéder à des optimisations ou adaptations qui viendront s'ajouter à celles déjà formulées précédemment (cf. étape C1).

C3 Modalités de mise en œuvre

- L'EDD doit être documentée intégralement: toutes les étapes sont décrites de manière détaillée et la documentation est accessible publiquement pour assurer:
 - la transparence de toute l'évaluation;
 - de bonnes bases pour la suite des travaux.
- La forme de la documentation (électronique, imprimée) et son ampleur (p. ex. résumé) dépendent des facteurs suivants:²⁹
 - les contraintes d'ordre supérieur (voir paragraphe b)) énoncées au chapitre « Objectifs du guide – rôle de l'EDD »;
 - l'objectif de l'EDD, les milieux concernés, les participants (cf. étapes A1 et A3);
 - le niveau de détail de l'EDD (EDD sommaire ou détaillée, cf. étape A3);
 - les ressources à disposition (finances, personnel, temps, cf. étape A3);
 - la procédure ultérieure prévue (une optimisation est-elle prévue? une deuxième EDD aura-t-elle lieu? cf. étape C1).

Les exigences minimales selon l'Annexe A: « Les standards de l'EDD, standards pour la documentation » s'appliquent pour la documentation (cf. p. 29).

- Les mêmes critères sont déterminants pour décider de la publication active des résultats de l'EDD et définir le public cible (cf. les standards applicables à l'Annexe A: « Les standards de l'EDD, standards pour la publication / la communication », p. 30).
- Pour remplir son objectif, la publication devrait en principe intervenir avant ou au plus tard pendant le lancement de la procédure de consultation (si une telle procédure est prévue), afin de permettre l'intégration des résultats de l'évaluation au processus politique (cf. les standards applicables à l'Annexe A: « Les standards de l'EDD, standards pour la publication / la communication », p. 30).³⁰
- Par ailleurs, il s'agira de déterminer les modalités de mise en œuvre des optimisations proposées, c'est-à-dire de définir les organes responsables, les modalités de contrôle de la mise en œuvre, l'organe qui évalue les optimisations réalisées, etc.
- Les mêmes mises au point quant aux compétences seront effectuées pour les éventuelles EDD ultérieures, au sens d'un perfectionnement des projets trop peu concrets.

Cette dernière étape de l'EDD permet d'assurer l'intégration des résultats de l'évaluation dans les processus ultérieurs sous la forme prévue.

²⁹ Dans le cas d'une EDD en cours de processus (c'est-à-dire intégrée au suivi du projet et qui ne se contente donc pas d'effectuer une évaluation finale), il est parfois difficile de trouver la forme adéquate pour la publication. Pourtant, on établira dans tous les cas une documentation qui présente les principaux besoins en matière d'optimisation, ainsi qu'une évaluation du projet dans la forme qui aura été adoptée.

³⁰ Dans ce contexte, il convient d'appliquer les dispositions de la loi sur la transparence (LTrans, RS 152.3), qui est susceptible de limiter l'accès aux documents de l'administration, en particulier durant la phase formatrice d'opinion au sein de cette administration.

Annexe A: Les standards de l'EDD

Divers standards s'appliquent à l'EDD, qui se manifestent sous la forme d'exigences minimales applicables à divers moments du processus (cf. le guide). Voici une vue d'ensemble de ces standards.³¹

a) Exigences minimales / standards d'ordre général

- L'ordre des étapes et des étapes intermédiaires doit en principe être respecté; les écarts doivent être justifiés et documentés.
- Les instructions pour chacune des étapes et étapes intermédiaires doivent en principe être respectées (formulations en « doit », formulations en « peut »); les écarts doivent être clairement justifiés et documentés.

b) Standards à propos de l'application de l'EDD

Le champ d'application exact de l'EDD, notamment son caractère obligatoire ou facultatif, détaillé ou sommaire, n'est pas encore arrêté et sera déterminé ultérieurement.

c) Standards relatifs à la procédure

- La réalisation, ou du moins le lancement et le suivi de l'EDD, sont en général assurés par les responsables du projet.
- Dès les premières démarches, il s'agit en principe de solliciter l'ARE en sa qualité de spécialiste de la méthode. Toutefois, faute de ressources suffisantes, l'ARE doit se limiter à apporter son soutien à des applications choisies et à fournir des informations.
- Concernant les aspects matériels de l'EDD, il y a lieu de contacter d'autres services spécialisés: il s'agit en principe de l'OFEV pour les questions écologiques, du SECO pour les questions économiques, ainsi que d'un ou de plusieurs offices fédéraux tiers pour les questions relatives à la dimension sociale³². Parfois, l'analyse de la pertinence montre qu'il est judicieux de s'entourer de services spécialisés supplémentaires.

Ces services doivent d'emblée être informés de l'analyse qui va être effectuée; ce sont eux qui décident de la forme à donner à l'accompagnement de l'EDD en question (groupe de suivi, prise de position écrite, etc.).

³¹ Cf. aussi Société suisse d'évaluation (SEVAL) (2000), Standards d'évaluation de la Société suisse d'évaluation

³² Ce sont par exemple la Chancellerie fédérale, l'Office fédéral des assurances sociales, l'Office fédéral de la santé publique, l'Office fédéral de la culture, le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes, le Secrétariat d'État à l'éducation et à la recherche.

- Si l'EDD est effectuée à l'interne, c'est-à-dire par le service responsable du projet ou par un service soumis à la même autorité (p. ex. rattaché au même office), l'EDD doit le mentionner explicitement. Si l'évaluation est effectuée par des organes externes, il convient de veiller à leur indépendance et à éviter les conflits d'intérêts. Si une telle interférence est inévitable, les conflits doivent être documentés clairement.

d) Standards pour les mandats externes

- Lorsque des mandats (p. ex. l'analyse causale) sont attribués à l'extérieur, ce sont les standards de la SEVAL³³ et du Guide de l'évaluation de l'efficacité à la Confédération qui s'appliquent.³⁴
- Les dispositions relatives à la procédure de soumission et d'adjudication doivent être respectées (procédure de soumission, droit sur les marchés publics).

e) Standards pour les analyses

- Les critères du Conseil fédéral servent de référence pour tous les systèmes de critères utilisés.
- On pourra s'écarter des critères du Conseil fédéral pour l'analyse causale de l'EDD détaillée ou sommaire (compléments, approfondissements, dérogation); toutefois, ces écarts doivent être dûment motivés et documentés.
- Les analyses de la pertinence devraient suivre à la lettre les critères du Conseil fédéral. L'utilisation de l'outil Excel EDD, qui est toutefois facultative, assure automatiquement cette conformité.

f) Standards pour la documentation

- Les résultats sont documentés par écrit et de manière compréhensible, que ce soit comme rapport ou comme partie de document d'un autre type (p. ex. comme annexe d'un rapport explicatif du projet). La documentation contient au minimum les informations suivantes:
 - le but de l'EDD;
 - les critères et les indicateurs utilisés (justification des éventuels écarts par rapport aux critères du Conseil fédéral; définition des indicateurs);
 - la méthodologie;
 - la saisie des données, les données et sources utilisées;

³³ SEVAL (2000), Standards d'évaluation de la Société suisse d'évaluation

³⁴ WIDMER (2005): Guide de l'évaluation de l'efficacité à la Confédération.

- la (les) méthode(s) d'agrégation, les modalités de pondération;
- tout écart par rapport aux standards donnés.

g) Standards pour la publication / la communication

Les résultats d'une EDD font en principe l'objet d'une publication (voir aussi les dispositions de la LTrans). Cette publication devrait intervenir avant la mise en consultation ou au plus tard au moment de celle-ci, afin que les résultats puissent encore être intégrés au processus politique.

Les modalités et l'ampleur de la communication (p. ex. communiqué de presse) se décident de cas en cas, suivant l'importance de l'EDD en question.

Annexe B: Table de concordance entre l'EDD et des instruments tiers

Tableau 3: Table de concordance entre l'EDD, l'AIR et la VOB

	EDD	AIR (analyse d'impact de la réglementation)	VOBU (évaluation économique des mesures et des objectifs environnementaux)
Objet	<ul style="list-style-type: none"> - Projets politiques (gén.) 	<ul style="list-style-type: none"> - Réglementation par la Confédération (gén.) 	<ul style="list-style-type: none"> - Projets de la politique de l'environnement
Thème, effets évalués	<ul style="list-style-type: none"> - Durabilité (prise en compte équivalente et complète de l'environnement, de l'économie et de la société) 	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluation économique de l'opportunité et des conséquences d'une réglementation (focalisation sur l'ensemble de l'économie et sur les conséquences pour l'individu) 	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluation économique (focalisation sur les aspects économiques, y compris sur les répercussions économiques de l'impact écologique; prise en compte partielle des aspects sociétaux)
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> - Optimisation des projets en termes de durabilité 	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification de la nécessité économique et de l'opportunité d'une réglementation (y compris mise en œuvre) - Quantification du coût et de l'efficacité d'un projet (pour l'ensemble de l'économie et pour les individus concernés) - Mise en évidence des effets d'une réglementation sur l'économie - Débattre des alternatives envisageables de la réglementation 	<ul style="list-style-type: none"> - Quantification du coût et de l'efficacité d'un projet - Optimisation du rapport coût-utilité d'un projet
Moment de l'analyse	<ul style="list-style-type: none"> - En priorité: analyse ex ante - Analyses ex post et en cours de projet envisageables 	<ul style="list-style-type: none"> - En priorité: analyses ex ante 	<ul style="list-style-type: none"> - Priorité: analyse ex ante et ex post
Niveau d'analyse	<ul style="list-style-type: none"> - Impact (analyse de mesures) 	<ul style="list-style-type: none"> - Impact (analyse de mesures) et analyse des groupes cibles 	<ul style="list-style-type: none"> - Priorité: Impact (analyse de mesures) - Méthode supplémentaire pour l'analyse d'objectifs et des groupes cibles (Outcome)
Méthode	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de contraintes (unique critère: les effets doivent être saisissables) 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de contraintes (mais catalogue de cinq points à examiner correspondant aux objectifs d'une AIR) - Des divergences par rapport à l'EDD peuvent apparaître en raison d'objectifs et de niveaux d'analyse différents. 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de contraintes (unique critère: les effets doivent être saisissables) - Des divergences par rapport à l'EDD peuvent apparaître en raison d'objectifs et de niveaux d'analyse différents.

Tableau 3, suite 1: Table de concordance entre l'EDD, l'AIR et la VOB

	EDD	AIR (analyse d'impact de la réglementation)	VOBU (évaluation économique des mesures et des objectifs environnementaux)
Critères	<ul style="list-style-type: none"> - Environnement (conformément aux critères du Conseil fédéral) - Économie (conformément aux critères du Conseil fédéral) - Société (conformément aux critères du Conseil fédéral) 	<ul style="list-style-type: none"> - L'utilité pour l'environnement est le seul questionnement; pas d'autres critères - Critères identiques en principe, mais structure différente Focalisation sur les effets sur l'économie, mais aussi sur l'individu. - Pas de critères relatifs à la société, exclue de l'AIR par définition - Si les conséquences pour la société ont une dimension économique (p. ex. questions de péréquation), elles sont prises en compte. 	<ul style="list-style-type: none"> - Compris dans leur intégralité, mais en se focalisant sur l'utilité pour l'environnement - Critères identiques en principe, mais structure différente et plus détaillée - Aspects contenus <ul style="list-style-type: none"> - Soc 1: santé, sécurité (apparaissent sous Environnement) - Soc 5: solidarité (apparaît sous Économie) - Aspects non contenus: <ul style="list-style-type: none"> - Soc 2: formation, épanouissement, identité individuelle - Soc 3: culture, valeurs sociétales - Soc 4: égalité devant la loi, sécurité juridique, égalité des droits

Tableau 3, suite 2:

Table de concordance entre l'EDD, l'AIR et la VOB

EDD	AIR (analyse d'impact de la réglementation)	VOBU (évaluation économique des mesures et des objectifs environnementaux)
<p>Exigences supplémentaires par rapport à l'autre instrument</p> <p><i>Par rapport à l'EDD</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyser les conséquences économiques d'une régulation en se concentrant sur sa durabilité - Évaluer les conséquences d'une régulation sur la durabilité, dans les domaines de l'environnement et de la société (partiellement fait le cas échéant; puis analyse ces résultat sous l'angle de la durabilité) - Mettre en évidence le potentiel d'optimisation en rapport avec la durabilité <p><i>Par rapport à la VOB</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Évaluations complémentaires pour les critères manquants dans les domaines de l'environnement et de la société (focalisation sur la durabilité) - Éventuellement analyse de la VOB en se focalisant sur la durabilité - Présenter le potentiel d'optimisation en termes de durabilité - Si la VOB représente une analyse de groupe cible ou d'objectifs, et non de mesures: procéder à l'évaluation de la totalité de l'EDD 	<p><i>Par rapport à l'EDD</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Évaluer l'opportunité économique d'un projet (y compris mise en œuvre) - Quantifier les coûts et les bénéfices pour les individus concernés par un projet (ainsi que, éventuellement, pour l'économie dans son ensemble) - Débattre des alternatives envisageables à un projet en ajoutant l'aspect de l'opportunité économique ou du moins en considérant davantage cet aspect. 	<p><i>Par rapport à l'EDD</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Év. mettre en évidence la concordance avec les critères du Conseil fédéral, puisque le système de critères est structuré différemment - Év. quantifier le coût et l'utilité pour l'ensemble de l'économie - Présenter le potentiel d'optimisation du rapport coût-utilité - Si la VOB représente une analyse de groupe cible ou d'objectifs et non de mesures, l'EDD fournit en général trop peu d'informations spécifiques pour les objectifs ou groupes cibles considérés.

Annexe C: L'outil Excel d'évaluation de la durabilité

- L'outil Excel EDD est disponible sur le site internet de l'ARE (www.are.admin.ch).
- Il a été conçu pour effectuer l'analyse de la pertinence (étape A2 du guide) et une EDD sommaire (étape B2 du guide) dans le cadre d'une EDD.
- L'outil se base sur le présent guide.
- En principe,
 - *les registres 2 « Saisie analyse de la pertinence » et 3 « Évaluation analyse pertinence » sont prévus pour effectuer l'analyse de la pertinence;*
 - *les registres 4 « Saisie EDD sommaire » et 5 « Évaluation EDD sommaire » servent à l'EDD sommaire.*

Suivant la situation de référence et l'objectif de l'analyse, il peut être judicieux d'invertir ces deux instruments.

- L'outil permet d'évaluer au maximum quatre variantes d'un projet.
- Un exemple fictif d'EDD est représenté sur les pages ci-après (voir les illustrations 1 à 4).

Illustration 1: Outil Excel EDD – Saisie en vue de l'analyse de la pertinence

EDD de une station touristique alpine (exemple fictif)

Analyse de la pertinence: saisie des évaluations d'impact

Titre du projet
Station touristique alpine

Date
31.07.2008

Description du projet
Création d'une station touristique avec six hôtels et un terrain de golf dans les Alpes

Auteurs
Felix Walter (Ecoplan)
Hans-Jakob Boesch (Ecoplan)

Évolution de référence choisie
Les évolutions économique et démographique selon l'OFS servent d'évolution de référence

Comparaison des variantes: nombre et typologie
Quatre variantes: hypothèses différentes dans les quatre cas concernant la croissance économique et démographique

Critères d'évaluation (critères du Conseil fédéral)

No	Désignation	Évaluation de l'impact	Pondération ($\Sigma=100\%$)	Estimation de l'incertitude	Remarques
Économie					
W1	Revenu et emploi Maintenir ou accroître le revenu et l'emploi (en tenant compte d'une redistribution compatible avec les exigences sociales et spatiales)	inconnu	20.0%	faible	Aucune évaluation de l'impact possible actuellement; des données supplémentaires sont requises.
W2	Capital productif Maintenir - au minimum - le capital productif, basé sur le capital social et humain, et l'accroître qualitativement	3	20.0%	grande	
W3	Compétitivité et force innovatrice Améliorer la compétitivité et la force innovatrice de l'économie	1	20.0%	aucune	
W4	Mécanismes du marché et vérité des coûts Laisser agir les mécanismes du marché (prix) en tenant compte des facteurs de rareté déterminants et des coûts externes	-1	20.0%	faible	
W5	Activités économiques des pouvoirs publics Activités économiques des pouvoirs publics non préjudiciables aux générations futures (pas d'endettement, conservation des valeurs)	-2	20.0%	moyenne	

No	Désignation	Évaluation de l'impact	Pondération ($\Sigma=100\%$)	Estimation de l'incertitude	Remarques
Environnement					
U1	Espaces naturels et biodiversité Conserver les espaces naturels et la biodiversité	-1	20.0%	faible	
U2	Ressources renouvelables Maintenir la consommation de ressources renouvelables au-dessous du seuil de régénération, resp. de l'occurrence naturelle	-3	20.0%	moyenne	
U3	Ressources non renouvelables Maintenir la consommation de ressources non renouvelables au-dessous du potentiel de développement de ressources renouvelables	-1	20.0%	grande	
U4	Impact sur l'environnement naturel et sur l'humanité Réduire à un niveau sans danger l'impact de la pollution sur l'environnement et sur l'humanité	-2	20.0%	aucune	
U5	Catastrophes écologiques et risque d'accident Empêcher, resp. réduire les effets des catastrophes écologiques; n'encourir le risque d'une catastrophe que si les dégâts ne sont pas irréversibles	-3	20.0%	faible	

No	Désignation	Évaluation de l'impact	Pondération ($\Sigma=100\%$)	Estimation de l'incertitude	Remarques
Société					
G1	Santé et sécurité Protéger et promouvoir la sécurité et la santé humaine de manière globale	-1	40.0%	aucune	Région particulièrement sensible à cet égard → pondération élevée
G2	Formation, épanouissement et identité individuels Assurer la formation, et par conséquent l'épanouissement et l'identité de chacun-e	3	15.0%	faible	
G3	Culture et valeurs sociétales Promouvoir la culture, ainsi que la conservation et le développement de valeurs et ressources sociétales au titre de capital social	1	15.0%	moyenne	
G4	Égalité juridique, sécurité juridique, égalité de traitement Garantir l'égalité et la sécurité juridique de chacun-e (partic. femmes-hommes, minorités; reconnaissance des droits humains)	0	15.0%	grande	
G5	Solidarité Encourager la solidarité intra- et intergénérationnelle et globale	0	15.0%	aucune	

Illustration 1, suite: Outil Excel EDD – Saisie en vue de l'analyse de la pertinence

Critères complémentaires

No	Désignation	Portée du problème	Estimation de l'incertitude	Remarques
1	Problématique Le projet aggrave-t-il une situation déjà critique?	moyenne	faible	Le critère U2 Ressources renouvelables a un impact particulièrement fort dans ce contexte
2	Tendance Le projet accélère-t-il une évolution négative en cours?	inconnu	moyenne	
3	Irréversibilité Le projet provoque-t-il des effets négatifs qui sont difficilement réparables voire irréversibles?	moyenne	grande	
4	Impact sur les générations futures Les effets négatifs ne se manifesteront-ils qu'ultérieurement? Les générations futures seront-elles particulièrement touchées?	faible	moyenne	
5	Risques/Incertitudes Le projet est-il entaché d'importants risques ¹ et incertitudes ² importantes?	inconnu	aucune	
6	Exigences minimales Y a-t-il conflit d'objectifs entre les différentes dimensions du développement durable et par rapport aux objectifs principaux d'un projet?	moyenne	aucune	
7	Périmètre d'action spatial Les effets négatifs sont-ils perceptibles sur une grande étendue (périmètre spatial)?	aucune	grande	
8	Conflits d'objectifs et compromis économiques Y a-t-il conflit d'objectifs entre les différentes dimensions du développement durable et avec les objectifs politiques?	aucune	moyenne	

¹ Potentiel de dommages élevé, même en cas de probabilité d'occurrence faible

² Niveau de connaissance insuffisant concernant le danger des impacts ou concernant l'évolution future

Commentaire/Conclusion

en particulier concernant les effets principaux, les approfondissements requis, le choix des critères

Beaucoup d'évaluations restent (très) incertaines; certaines valeurs manquent. Des précisions sont requises dans les deux cas. L'économie et l'environnement enregistrent un effet plutôt négatif, alors que cet effet est globalement positif pour la société. Peu de problèmes sont à craindre au niveau des critères supplémentaires.

Illustration 2: Outil Excel EDD – Évaluation de l'analyse de la pertinence

EDD de une station touristique alpine (exemple fictif)
Évaluation de l'analyse de la pertinence

Titre du projet
 Station touristique alpine

Date
 31.07.2008

Description du projet
 Création d'une station touristique avec six hôtels et un terrain de golf dans les Alpes

Auteurs
 Felix Walter (Ecoplan)
 Hans-Jakob Boesch (Ecoplan)

Évolution de référence choisie
 Les évolutions économique et démographique selon l'OFPS servent d'évolution de référence

Comparaison des variantes: nombre et typologie
 Quatre variantes; hypothèses différentes dans les quatre cas concernant la croissance économique et démographique

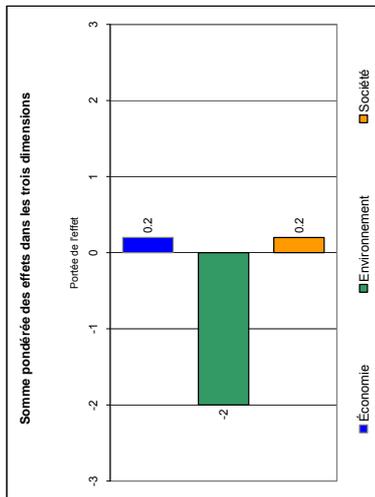
No	Désignation	Portée de l'impact					Incommode	pondération	Évaluation de l'incertitude			Remarques	
		-3	-2	-1	0	1			2	3	aucune		faible
Critères d'évaluation (critères du Conseil fédéral)													
	Economie												
W1	Revenu et emploi						X				X		
W2	Capital productif											X	
W3	Compétitivité et force innovatrice									X			
W4	Mécanismes du marché et vérité des coûts										X		
W5	Activités économiques des pouvoirs publics											X	
Environnement													
U1	Espaces naturels et diversité des espèces										X		
U2	Ressources renouvelables											X	
U3	Ressources non renouvelables												X
U4	Pression exercée sur l'environnement naturel et sur l'humanité									X			
U5	Catastrophes écologiques et risque d'accident										X		
Société													
G1	Santé et sécurité										X		
G2	Formation, épanouissement et identité individuels											X	
G3	Culture et valeurs sociétales												X
G4	Égalité juridique, sécurité juridique, égalité de traitement												X
G5	Solidarité									X			

Illustration 2, suite 1: Outil Excel EDD – Évaluation de l'analyse de la pertinence

Critères complémentaires		Portée du problème			Évaluation de l'incertitude			Remarques	
No	Désignation	aucune	moy- enne	grande	aucune	faible	moyenne		grande
Questions complémentaires									
1	Problématique					X			Le critère U2 Ressources renouvelables a un impact particulièrement fort dans ce contexte
2	Tendance				X		X		
3	Iréversibilité							X	
4	Impact sur les générations futures						X		
5	Risques/incertitudes				X				
6	Exigences minimales					X			
7	Périmètre d'action spatial							X	
8	Conflits d'objectifs						X		

Les effets qui entrent dans la pondération

Les effets:



Nombre d'évaluations d'impact incertaines (incertitude moyenne et grande):

Economie 2
Environnement 2
Société 2

Nombre de critères sans évaluation d'impact (évaluation d'impact inconnue):

Economie 1
Environnement 0
Société 0

Commentaire/Conclusion

En particulier concernant les effets principaux, les approfondissements requis, le choix des critères. Beaucoup d'évaluations restent (très) incertaines; certaines valeurs manquent. Des précisions sont requises dans les deux cas. L'économie et l'environnement enregistrent un effet plutôt négatif, alors que cet effet est globalement positif pour la société. Peu de problèmes sont à craindre au niveau des critères supplémentaires.

Illustration 2, suite 2: Outil Excel EDD – Évaluation de l'analyse de la pertinence

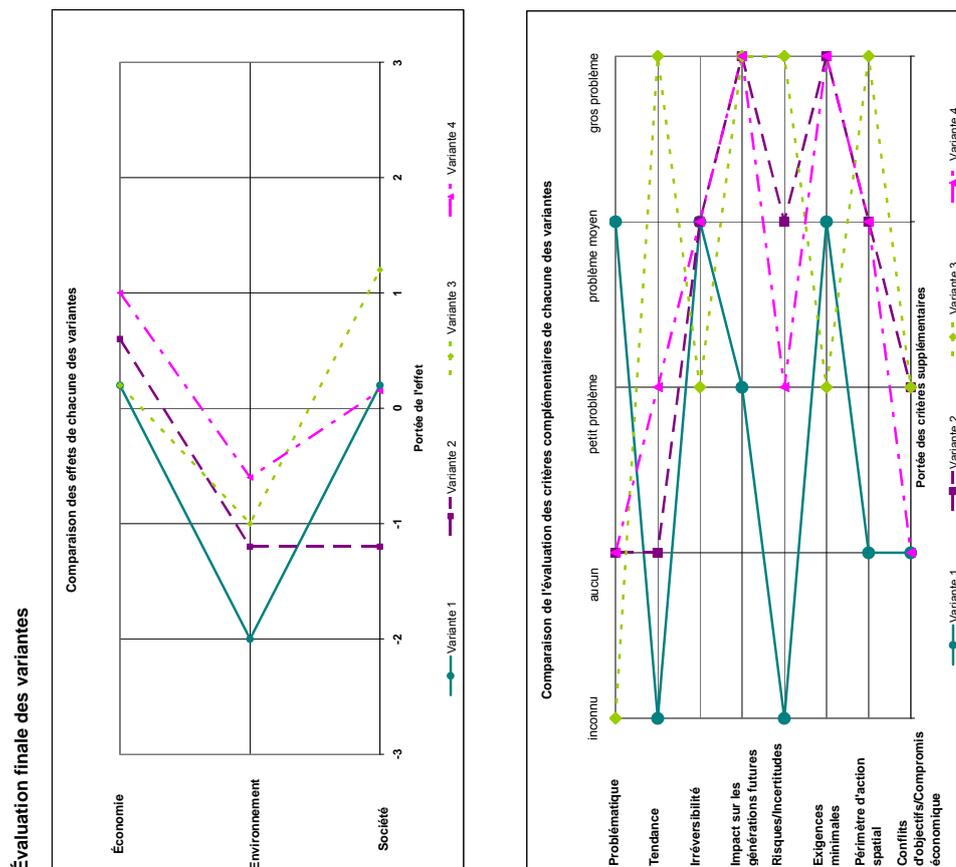


Illustration 3: Outil Excel EDD – Saisie en vue de l'EDD sommaire

EDD de une station touristique alpine (exemple fictif)

Saisie des évaluations d'impact pour EDD sommaire

Titre du projet:
Station touristique alpine

Date:
31.07.2008

Description du projet:
Création d'une station touristique alpine avec six hôtels et un terrain de golf

Auteurs:
Felix Walter (Ecoplan)
Hans-Jakob Boesch (Ecoplan)

Évolution de référence choisie:
L'évolution économique et démographique selon l'OFS servant d'évolution de référence.

Comparaison des variantes: nombre et typologie:
Quatre variantes: hypothèse différente dans les quatre cas concernant la croissance économique et démographique

Critères d'évaluation (critères du Conseil fédéral)

No	Désignation	Évaluation de l'effet	Pondération ($\Sigma=100\%$)	Évaluation de l'incertitude	Remarques
Économie					
W1	Revenu et emploi Maintenir ou accroître le revenu et l'emploi (en tenant compte d'une redistribution compatible avec les exigences sociales et spatiales)	inconnu	16.7%	faible	
W1.1	Accroissement du revenu	inconnu	50.0%	faible	
W1.2	Accroissement de l'emploi	inconnu	50.0%		
W1.3	donnée superflue	inconnu	0.0%		
W2	Capital productif Maintenir - au minimum - le capital productif, basé sur le capital social et humain, et l'accroître qualitativement	-0.67	16.7%	grande	Très grande incertitude du fait de données manquantes; nouvelle analyse requise du critère.
W2.1	Sous critère 1	inconnu	33.3%	grande	
W2.2	Sous critère 2	1	33.3%		
W2.3	Sous critère 3	-3	33.3%		
W3	Compétitivité et force innovatrice Améliorer la compétitivité et la force innovatrice de l'économie	2.00	16.7%	moyenne	
W3.1	Sous critère 1	2	33.3%	moyenne	
W3.2	Sous critère 2	3	33.3%		
W3.3	Sous critère 3	1	33.3%		
W4	Mécanismes de marché et vérté des coûts Laisser agir les mécanismes du marché (prix) en tenant compte des facteurs de rareté déterminants et des coûts externes	0.50	16.7%	aucune	
W4.1	Sous critère 1	inconnu	50.0%	aucune	
W4.2	Sous critère 2	1	49.0%		
W4.3	Sous critère 3	1	1.0%		
W5	Activité économique des pouvoirs publics Activités économiques des pouvoirs publics non préjudiciables aux générations futures (pas d'endettement, conservation des valeurs)	-0.67	16.6%	moyenne	
W5.1	Sous critère 1	3	33.3%	moyenne	
W5.2	Sous critère 2	-2	33.3%		
W5.3	Sous critère 3	-3	33.3%		
W6	Changements structurels Chgt branches struct. faibles comme indicateur de chgt structurel gén.	0.00	16.6%	aucune	
W6.1	Branches structurellement faibles	0	100.0%	aucune	Critères supplémentaires requis: impact important possible sur les structures de l'économie
W6.2	superflu	0	0.0%		
W6.3	superflu	0	0.0%		
W7	Critère no 7 Description du critère	0.00	0.0%	aucune	
W7.1	superflu	0	0.0%	aucune	
W7.2	superflu	0	0.0%		
W7.3	superflu	0	0.0%		
Environnement					
U1	Espaces naturels et biodiversité Conserver les espaces naturels et la biodiversité	-1.67	20.0%	moyenne	
U1.1	Sous critère 1	-3	33.3%	moyenne	
U1.2	Sous critère 2	-3	33.3%		
U1.3	Sous critère 3	1	33.3%		
U2	Ressources renouvelables Maintenir la consommation de ressources renouvelables au-dessous du seuil de régénération, resp. de l'occurrence naturelle	-1.00	20.0%	faible	
U2.1	Sous critère 1	-2	33.3%	faible	
U2.2	Sous critère 2	-2	33.3%		
U2.3	Sous critère 3	1	33.3%		

Illustration 3, suite 1: Outil Excel EDD – Saisie en vue de l'EDD sommaire

U3	Ressources non renouvelables	-1.00	20.0%	moyenne	
	Maintenir la consommation de ressources non renouvelables au-dessous du potentiel de développement de ressources renouvelables				
U3.1	Sous critère 1	0	33.3%		
U3.2	Sous critère 2	-1	33.3%	moyenne	
U3.3	Sous critère 3	-2	33.3%		
U4	Impact sur l'environnement naturel et l'humanité	-1.33	20.0%	faible	
	Réduire à un niveau sans danger l'impact de la pollution sur l'environnement et sur l'humanité				
U4.1	Sous critère 1	1	33.3%		
U4.2	Sous critère 2	-2	33.3%	faible	
U4.3	Sous critère 3	-3	33.3%		
U5	Catastrophes naturelles et risque d'accident	-1.67	20.0%	moyenne	
	Empêcher, resp. réduire les effets des catastrophes écologiques; n'encourir le risque d'une catastrophe que si les dégâts ne sont pas irréversibles				
U5.1	Sous critère 1	-3	33.3%		
U5.2	Sous critère 2	-2	33.3%	moyenne	
U5.3	Sous critère 3	inconnu	33.3%		
U6	Critère no 6	0.00	0.0%	0	
	Description du critère				
U6.1	Sous critère 1		0.0%		
U6.2	Sous critère 2		0.0%		
U6.3	Sous critère 3		0.0%		
			0.0%		
U7	Critère no 7	0.00	0.0%	0	
	Description du critère				
U7.1	Sous critère 1		0.0%		
U7.2	Sous critère 2		0.0%		
U7.3	Sous critère 3		0.0%		
			0.0%		
No	Désignation	Évaluation de l'effet	Pondération (Σ=100%)	Évaluation de l'incertitude	Remarques
Société					
G1	Santé et société	2.67	40.0%	aucune	Betroffen Region reagiert besonders sensible auf Veränderungen in diesem Bereich, deshalb stärkere Pondération.
	Protéger et promouvoir la sécurité et la santé humaine de manière globale				
G1.1	Sous critère 1	3	33.3%		
G1.2	Sous critère 2	2	33.3%	aucune	
G1.3	Sous critère 3	3	33.3%		
G2	Formation, épanouissement et identité individuels	0.67	15.0%	moyenne	
	Assurer la formation, et par conséquent l'épanouissement et l'identité de chacun-e				
G2.1	Sous critère 1	0	33.3%		
G2.2	Sous critère 2	-1	33.3%	moyenne	
G2.3	Sous critère 3	3	33.3%		
G3	Culture et valeurs sociétales	1.67	15.0%	faible	
	Promouvoir la culture, ainsi que la conservation et le développement de valeurs et ressources sociétales au titre de capital social				
G3.1	Sous critère 1	3	33.3%		
G3.2	Sous critère 2	1	33.3%	faible	
G3.3	Sous critère 3	1	33.3%		
G4	Égalité juridique, sécurité juridique, égalité de traitement	-1.33	15.0%	grande	
	Garantir l'égalité et la sécurité juridique de chacun-e (partic. femmes-hommes, minorités, reconnaissance des droits humains)				
G4.1	Sous critère 1	-3	33.3%		
G4.2	Sous critère 2	-2	33.3%	grande	
G4.3	Sous critère 3	1	33.3%		
G5	Solidarité	-2.33	15.0%	aucune	
	Encourager la solidarité intra- et intergénérationnelle et globale				
G5.1	Sous critère 1	-2	33.3%		
G5.2	Sous critère 2	-3	33.3%	aucune	
G5.3	Sous critère 3	-2	33.3%		
G6	Critère no 6	0.00	0.0%	0	
	Description du critère				
G6.1	Sous critère 1		0.0%		
G6.2	Sous critère 2		0.0%		
G6.3	Sous critère 3		0.0%		
			0.0%		
G7	Critère no 7	0.00	0.0%	0	
	Description du critère				
G7.1	Sous critère 1		0.0%		
G7.2	Sous critère 2		0.0%		
G7.3	Sous critère 3		0.0%		
			0.0%		

Illustration 3, suite 2: Outil Excel EDD – Saisie en vue de l'EDD sommaire**Critères complémentaires**

No	Désignation	Portée du problème		Évaluation de l'incertitude	Remarques
1	Problématique Le projet aggrave-t-il une situation déjà critique?	grande		faible	
2	Tendance Le projet accélère-t-il une évolution négative en cours?	aucune		moyenne	
3	Irréversibilité Le projet provoque-t-il des effets négatifs qui sont difficilement réparables voire irréversibles?	faible		grande	
4	Impact sur les générations futures Les effets négatifs ne se manifesteront-ils qu'ultérieurement? Les générations futures seront-elles particulièrement touchées?	moyenne		moyenne	
5	Risques/Incertitudes Le projet est-il entaché de grands risques ¹ et d'incertitudes ² importantes?	inconnu		aucune	
6	Exigences minimales Des exigences sociales, économiques ou écologiques minimales (valeurs seuil, valeurs limites) ne sont-elles pas respectées?	grande		aucune	
7	Périmètre d'action spatial Les effets négatifs sont-ils perceptibles sur une grande étendue (périmètre spatial)?	moyenne		grande	
8	Conflits d'objectifs et compromis économiques Y a-t-il conflit d'objectifs entre les différentes dimensions du développement durable et par rapport aux objectifs principaux d'un projet?	moyenne		moyenne	

¹ Potentiel de dommages très élevé même si la probabilité d'occurrence est faible

² Niveau de connaissances insuffisant concernant le danger lié aux effets et concernant l'évolution future

Commentaire/Conclusion

en particulier concernant les effets principaux, les approfondissements requis, le choix des critères

Les écarts par rapport à l'évolution de référence sont pratiquement nuls dans l'ensemble, mais quelques différences marquantes apparaissent dans chacune des dimensions. Ainsi, un critère supplémentaire a été introduit en rapport avec la dimension Environnement afin de pouvoir mieux différencier les effets.

Illustration 4: Outil Excel EDD – Évaluation de l'EDD sommaire

EDD de une station touristique alpine (exemple fictif)
Évaluation EDD sommaire

Titre du projet:
Station touristique alpine

Date:
31.07.2008

Description du projet:
Création d'une station touristique alpine avec six hôtels et un terrain de golf

Auteurs:
Felix Walter (Ecoplan)
Hans-Jakob Boesch (Ecoplan)

Évolution de référence choisie:
L'évolution économique et démographique selon l'OFS servent d'évolution de référence.

Comparaison des variantes: nombre et typologie
Quatre variantes: hypothèse différente dans les quatre cas concernant la croissance économique et démographique

No	Désignation	Portée de l'effet (chiffre arrondi)					Évaluation de l'incertitude			Remarques					
		-3	-2	-1	0	1	2	3	inconnue		aucune	faible	grande		
	Économie														
W1	Revenu et emploi												X		
W2	Capital productif														X
W3	Compétitivité et force innovatrice														X
W4	Mécanismes du marché et vérité des coûts												X		
W5	Activités économiques des pouvoirs publics														X
W6	Changements structurels												X		
W7	Critère no 7												X		
	Environnement														
U1	Espaces naturels et diversité des espèces														X
U2	Ressources renouvelables													X	
U3	Ressources non renouvelables													X	
U4	Pression exercée sur l'environnement naturel et sur l'humanité													X	
U5	Catastrophes écologiques et risque d'accident													X	
U6	Critère no 6														0%
U7	Critère no 7														0%
	Société														
G1	Santé et sécurité													X	
G2	Formation, épanouissement et identité individuels														X
G3	Culture et valeurs sociales												X		
G4	Égalité juridique, sécurité juridique, égalité de traitement														X
G5	Solidarité													X	
G6	Critère no 6														0%
G7	Critère no 7														0%

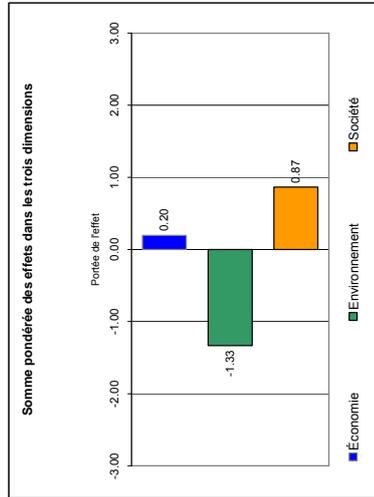
La région réagit très fortement aux changements dans ce domaine; une pondération plus prononcée est nécessaire.

Illustration 4, suite 1: Outil Excel EDD – Évaluation de l'EDD sommaire

Critères complémentaires		Portée du problème			Évaluation de l'incertitude			Remarques			
No	Désignation	aucune	faible	mo- yenne	grande	incertaine	aucune		faible	mo- yenne	grande
Questions complémentaires											
1	Problématique							X			
2	Tendance								X		
3	Irreversibilité									X	
4	Impact sur les générations futures									X	
5	Risques/incertitudes					X					
6	Exigences minimales								X		
7	Périmètre d'action spatial										X
8	Conflits d'objectifs									X	

Effets pondérés

Effets:



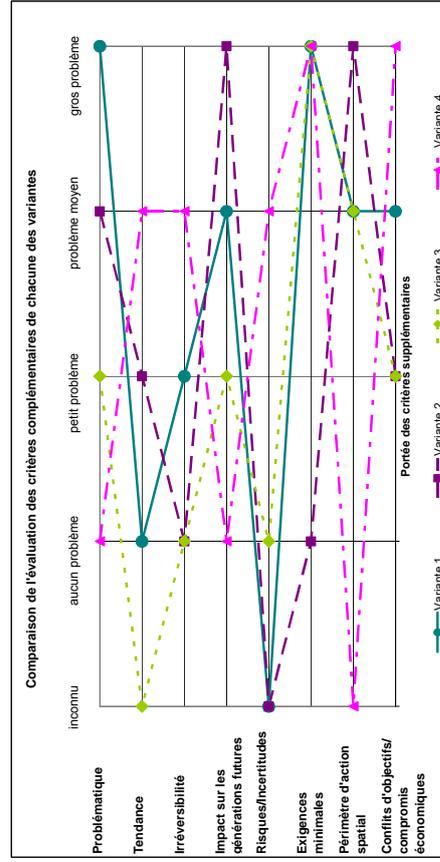
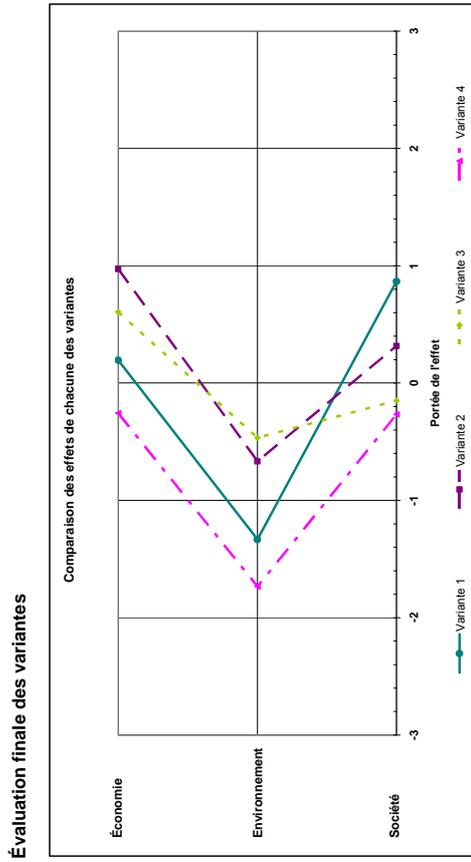
Nombre d'évaluations d'impact incertaines (incertitude moyenne et grande):
 Économie 3
 Environnement 3
 Société 2

Nombre de critères sans évaluation d'impact (évaluation d'impact inconnue):
 Économie 1
 Environnement 0
 Société 0

Commentaire/Conclusion

en particulier concernant les effets principaux, les approfondissements requis, le choix des critères
 Les écarts par rapport à l'évolution de référence sont pratiquement nuls dans l'ensemble, mais quelques différences marquées apparaissent dans chacune des dimensions. Ainsi, un critère supplémentaire a été introduit en rapport avec la dimension Environnement afin de pouvoir mieux différencier les effets.

Illustration 4, suite 2: Outil Excel EDD – Évaluation de l'EDD sommaire



Annexe D: Les critères

1 Les critères du Conseil fédéral et les critères CIDD: tableau synoptique³⁵

Tableau 4: Les critères du Conseil fédéral et les critères CIDD: tableau synoptique

	Les critères du Conseil fédéral	Les critères CIDD
Capacité économique	W 1 Maintenir les revenus et l'emploi, les faire croître en fonction des besoins et en veillant à une répartition sociale et territoriale équitable	Eco 1 PIB par habitant (également: Soc 6: Solidarité, communauté)
	W2 Au minimum, maintenir le capital de production basé sur le capital social et humain et en assurer la croissance qualitative	Eco 2 Efficacité de l'infrastructure et des services Eco 3 Taux d'investissement engendrant une plus-value Eco 7 Potentiel de main d'œuvre
	W3 Améliorer la compétitivité et la capacité d'innovation de l'économie	Eco 6 Compétitivité Eco 8 Capacité d'innovation et recherche performante
	W4 Influencer sur l'économie en premier lieu par les mécanismes de marché (prix), en tenant compte des facteurs de rareté déterminants et des coûts externes	Eco 5 Utilisation efficace des ressources Eco 9 Conditions cadre politiques
	W5 Gérer les fonds publics sans préjudice des générations futures (p. ex. dettes, dilapidation de valeurs)	Eco 4 Endettement de l'État supportable à long terme
Responsabilité environnementale	U1 Préserver les espaces naturels et la biodiversité	Env 1 Biodiversité Env 4 Paysage, espace cultivé, espace naturel Env 8 Sol, superficie, fertilité
	U2 Maintenir la consommation de ressources renouvelables au-dessous du niveau de régénération ou de production naturelle	Env 5 Eau Env 7 Énergie
	U3 Maintenir la consommation de ressources non renouvelables au-dessous du potentiel de développement de ressources renouvelables	
	U4 Abaisser la charge en substances polluantes à un niveau inoffensif pour l'environnement et les humains	Env 2 Climat Env 3 Émissions Env 6 Substances, organismes, déchets

³⁵ Cf. Conseil fédéral (2008), Politique de croissance 2008-2011: Nouvelles mesures pour renforcer la croissance économique en Suisse; Conseil fédéral (2008), Stratégie pour le développement durable: lignes directrices et plan d'action 2008-2011

	Les critères du Conseil fédéral	Les critères CIDD
	U5 Prévenir ou réduire les effets de catastrophes écologiques et ne prendre le risque d'accident que lorsque les dommages provoqués par le sinistre potentiel le plus grave ne persistent pas au-delà d'une génération	Env 9 Réduction des risques environnementaux
Solidarité sociale	G1 Protéger et favoriser la santé et la sécurité des personnes au sens le plus large	Soc 2 Santé, bien-être, sécurité, sécurité juridique
	G2 Garantir la formation et donc le développement, l'épanouissement et l'identité des individus	Soc 1 Éducation, capacité d'apprentissage
	G3 Encourager la culture, ainsi que le maintien et le développement de valeurs et de ressources sociales au sens du capital social	Soc 4 Identité, culture
	G4 Garantir les mêmes droits et la sécurité juridique pour tous, en particulier l'égalité entre femmes et hommes, l'égalité des droits ou la protection des minorités, ainsi que la reconnaissance des droits de l'homme	Soc 3 Liberté, indépendance, individualité Soc 7 Loyauté, tolérance Soc 9 Égalité des chances, égalité de traitement, participation
	G5 Favoriser la solidarité intra- et intergénérationnelle, ainsi qu'à l'échelle planétaire	Soc 6 Solidarité, communauté Soc 8 Sécurité sociale, taux de pauvreté

2 Les critères CIDD du développement durable³⁶

Environnement

- Env 1 Biodiversité
La disparition actuellement effrénée des espèces, particulièrement marquée en Suisse, mais qui a lieu au niveau planétaire, constitue l'une des plus importantes causes de destruction irréversible de ressources. Il est pratiquement impossible d'évaluer ses effets et conséquences à long terme. Il faut se demander, d'une part, quels sont ses effets sur l'équilibre écologique et, d'autre part, quelle valeur attribuer à ce patrimoine perdu qui était considéré comme une ressource économique potentielle.
- Env 2 Climat
Le changement climatique global d'origine anthropique que l'on craint peut avoir des conséquences multiples et parfois dramatiques sur les êtres humains (production de biens alimentaires, ressources en eau, tracés côtiers, dangers naturels, etc.). Les conséquences sur les communautés humaines concernées sont déterminantes et l'imminence relative de ce changement est un aspect essentiel. L'appauvrissement de la couche d'ozone stratosphérique provoqué par certaines subs-

³⁶ Conseil fédéral (2008), Stratégie pour le développement durable: lignes directrices et plan d'action 2008–2011, p. 52-57

tances d'origine anthropique, notamment les CFC, a été décelé seulement à la fin des années 1980. L'augmentation du rayonnement UV qu'il occasionne a des conséquences négatives (jusqu'à cancérogènes) sur tous les êtres vivants. Le trou d'ozone, comme on l'appelle, a été découvert au-dessus de l'Antarctique, puis s'est étendu vers les zones habitées. Ce phénomène se manifeste désormais également dans l'hémisphère nord. Il s'agit de l'effet le plus dramatique et incontestable des activités humaines.

– Env 3 Emissions

Les émissions provoquées par les activités humaines sont multiples. On considère dans ce cadre essentiellement les émissions de polluants atmosphériques (soufre, oxydes d'azote, particules, etc.), les émissions de bruit, mais aussi les rayonnements ionisants et non ionisants. Elles affectent en premier lieu la santé et le bien-être des populations, mais ont également de nombreux effets directs et indirects à court et long terme sur l'environnement naturel et la biosphère. On considère de prime abord que les émissions constituent un problème local/régional. Avec l'urbanisation et la mécanisation du mode de vie, ces problèmes prennent une dimension planétaire.

– Env 4 Paysage, espace cultivé, espace naturel

L'espace naturel est une base indispensable à la vie des êtres humains, des animaux et des plantes. Pour l'être humain, il présente plusieurs visages et joue directement ou indirectement plusieurs rôles (santé, détente, émotions, etc.). L'espace naturel comporte souvent également une dimension culturelle et constitue donc un élément de notre patrimoine et de notre identité. Dans la nature, les animaux et les plantes sont tributaires d'un équilibre écologique fortement perturbé et dégradé par les activités humaines. Le paysage, l'espace cultivé et l'espace naturel ont une grande importance, surtout dans les régions densément peuplées de Suisse. Globalement, leur importance ne fait que croître.

– Env 5 Eau

Pour le critère de l'eau, on distingue les aspects quantitatifs et qualitatifs. L'eau est une ressource et un milieu vivant. Les ressources en eau sont très inégalement réparties sur la planète. Le problème de la quantité d'eau en Suisse est marginal. Les problèmes qualitatifs qui pourraient résulter de l'utilisation de l'eau pour des activités humaines sont à étudier en priorité. Ils concernent aussi bien la dimension ressource que le milieu vivant. Globalement, les pénuries d'eau de certaines régions créent des problèmes aigus qui peuvent conduire à une déstabilisation politique de ces régions.

– Env 6 Substances, organismes, déchets

Les substances au sens large sont soit des ressources, soit des éléments résultant de l'activité humaine qui perturbent de diverse manière les cycles naturels, en particulier lorsqu'ils entraînent des modifications qualitatives ou quantitatives ou s'introduisent artificiellement dans les cycles naturels. La question de leurs effets à long terme et de leur irréversibilité est souvent difficile à éclaircir. Bien qu'elles semblent de prime abord provoquer des problèmes essentiellement locaux, elles peuvent transiter par les voies naturelles, mais aussi par le commerce et les transports, et provoquer des problèmes d'une portée interrégionale ou planétaire.

– Env 7 Énergie

Ce critère porte, d'une part, sur l'utilisation de ressources naturelles et, d'autre part, sur les charges (émissions, déchets) résultant de la production et de l'exploitation d'énergies. A l'heure actuelle, on consomme de façon inefficace des ressources limitées alors qu'on peine à exploiter des ressources quasiment inépuisables. Ce constat repose essentiellement sur un calcul des coûts qui ne tient pas compte de la situation de pénurie réelle mais repose essentiellement sur des arguments économiques aujourd'hui arbitrairement considérés comme déterminants et sur une externalisation importante des coûts. Par ailleurs, on produit de l'énergie grâce à des technologies qui créent des problèmes, jusqu'à présent non résolus, dans le cycle de la matière (énergie nucléaire). Que l'on considère leur aspect ressource ou charge environnementale, ces problèmes ont une dimension planétaire. Les solutions doivent être principalement au niveau local.

– Env 8 Sol, superficie, fertilité

Ce critère a une dimension qui porte sur la perte quantitative de terres cultivées en raison de la progression constante de l'utilisation du sol pour l'urbanisation et les transports dans les régions densément peuplées, ainsi que sur la dégradation de la qualité des terres cultivées résultant de divers types de charges environnementales. Globalement on constate une perte continue, tant quantitative que qualitative, de terres agricoles en tant que support indispensable à la production de

denrées alimentaires. Nombreuses sont les causes qui entrent en jeu: climat, érosion, surexploitation entraînant une salinisation et un compactage des sols, etc.

- Env 9 Réduction des risques environnementaux
Selon ce critère, il faut réduire les effets des catastrophes écologiques et l'exposition aux risques d'accident de sorte que le sinistre le plus grave possible ne provoque pas de dommages persistant au-delà d'une génération. Il faut prévenir de la meilleure façon possible les événements de probabilité faible, mais susceptibles de causer de graves dommages.

Economie

- Eco 1 PIB par habitant
Le PIB (produit intérieur brut) est un agrégat mesurant la performance économique d'un pays pendant une période déterminée. Il mesure la valeur de la production de biens et de services sur le territoire national. Le PIB par habitant représente le revenu moyen par habitant. Il est considéré comme un indicateur de la prospérité économique. La prospérité comporte plusieurs dimensions: le revenu en est une, qui est importante, car cette donnée reflète non seulement le bien-être matériel (consommation), mais aussi l'accès à d'autres caractéristiques du bien-être (fortune, formation, santé, qualité de l'environnement, etc.). La prise en compte de cet indicateur (parfois controversé) part de l'hypothèse qu'une baisse trop importante du PIB par habitant est incompatible avec un développement durable.
- Eco 2 Efficacité de l'infrastructure et des services
La haute qualité et l'efficacité des infrastructures et des services publics servent la société et font par conséquent partie de la prospérité sociale. Un infléchissement de cet indicateur reflète une baisse de la prospérité. Ce critère vise la qualité et l'efficacité et non pas la quantité d'infrastructures et de services proposés par les pouvoirs publics. Il indique notamment si les prestations fournies aux collectivités par l'Etat (avec le secteur privé) ont atteint une qualité et une efficacité élevées.
- Eco 3 Taux d'investissement engendrant une plus-value
Le taux d'investissement (pourcentage des investissements bruts par rapport au produit national brut) engendre une plus-value lorsque les dépréciations du stock de capital sont compensées périodiquement par des investissements de remplacement. Pour préserver le stock de capital Economie (économie privée et publique), il est indispensable que le taux d'investissement engendre une plus-value.
- Eco 4 Endettement de l'Etat supportable à long terme
Un équilibre budgétaire à moyen terme – au-delà des fluctuations conjoncturelles – est nécessaire pour que les collectivités publiques puissent s'acquitter des tâches dont elles sont chargées. Un déséquilibre à long terme entraîne une incapacité de l'Etat à agir et a des répercussions négatives sur le développement économique.
- Eco 5 Utilisation efficace des ressources
Les ressources (capital, travail, sol, environnement, savoirs) sont limitées. Le développement durable nécessite une utilisation efficace des ressources. Le gaspillage des ressources empêche la satisfaction des besoins des générations présentes et futures.
- Eco 6 Compétitivité
La compétitivité économique désigne la capacité de l'économie suisse à prendre sa place dans le commerce international. Petit pays économique ouvert, la Suisse doit conserver une compétitivité économique intacte pour assurer le maintien durable d'un revenu par habitant approprié et par conséquent pour satisfaire les besoins légitimes des générations actuelles et futures.
- Eco 7 Potentiel de main d'oeuvre
A côté du capital et des ressources environnementales, le travail est le facteur de production essentiel de l'économie et joue un rôle déterminant pour le développement économique. Le potentiel qualitatif/quantitatif de main-d'oeuvre comprend la population active et son savoir-faire. Le maintien ou la croissance du potentiel de main-d'oeuvre améliore les possibilités de satisfaire les besoins des générations présentes et futures et constitue par conséquent un élément positif tendant au développement durable.

- Eco 8 Capacité d'innovation et recherche performante
La capacité d'innovation traduit la capacité d'une économie publique à créer de la «nouveau» qui induit une meilleure satisfaction des besoins de la société. Une économie innovatrice et compétitive exige une recherche performante alliée à une mise en pratique utile.
- Eco 9 Conditions cadre politiques
Il s'agit des principes de l'ordre économique mentionnés à l'art. 94 de la Constitution: Dans les limites de leurs compétences respectives, ils (la Confédération et les cantons) veillent à créer un environnement favorable au secteur de l'économie privée. Les dérogations au principe de la liberté économique, en particulier les mesures menaçant la concurrence, ne sont admises que si elles sont prévues par la Constitution ou fondées sur les droits régaliens des cantons.

Société

- Soc 1 Éducation, capacité d'apprentissage
L'éducation contribue à la formation de la personnalité, à la socialisation et à la capacité d'apprentissage des personnes tout en leur conférant des qualifications pour leur participation au monde du travail.
- Soc 2 Santé, bien-être, sécurité, sécurité juridique
Selon la définition de l'organisation mondiale de la santé (OMS), «la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social». Le bien-être est une notion plus large que celle de la santé. Il peut par exemple être dû aux conséquences de conditions climatiques agréables dans les bâtiments, à l'air «pur» et à la tranquillité dans les quartiers résidentiels, à une nourriture saine, etc. Ce bien-être est important aussi bien pour la qualité de la vie que pour la capacité de travail. Le besoin de sécurité des personnes touche plusieurs niveaux. Il commence par la nécessité de prévenir les conflits violents entre les peuples et les groupes de population, ainsi que les actes de violence et les crimes dans la vie quotidienne. Il concerne également la prévention de catastrophes et la prévention individuelle contre les accidents. Dans la perspective d'un développement durable, la politique de sécurité doit être considérée comme un moyen d'assurer la sécurité et la paix et de prévenir les dangers aux niveaux économique, social et écologique. Selon l'art. 8 de la Constitution fédérale, l'égalité est un droit fondamental: «Tous les êtres humains sont égaux devant la loi» (al. 1). Cet article est complété des interdictions de discrimination. La sécurité juridique est garantie par l'art. 9 sur la protection contre l'arbitraire et la protection de la bonne foi.
- Soc 3 Liberté, indépendance, individualité
Parmi les droits fondamentaux (tels que la liberté de conscience et de croyance, art. 15 Cst.) figurant dans la Constitution, l'art. 10, al. 2 prévoit que «tout être humain a droit à la liberté personnelle, notamment à l'intégrité physique et psychique et à la liberté de mouvement». Cette formulation englobe le droit à l'indépendance et à l'individualité. Dans le chap. 3, «Buts sociaux», de la Constitution, l'art. 41 fait référence à la responsabilité propre en mentionnant que les autorités s'engagent seulement en complément de la «responsabilité individuelle» et de «l'initiative privée».
- Soc 4 Identité, culture
La protection de la dignité humaine, garantie par l'art. 7 de la Constitution est déterminante pour la protection de l'identité. L'interdiction de discrimination énoncée à l'art. 8, al. 2 soutient le principe de l'identité et de l'intégrité de chaque personne. L'art. 11 prévoit une protection particulière de l'intégrité des enfants et des jeunes. La culture est un facteur essentiel de cohésion en Suisse car les valeurs comme la tolérance, la solidarité et les droits de l'homme qui y sont partagées sont des acquis culturels.
- Soc 5 Préservation des valeurs
En ce qui concerne la préservation des valeurs de respect des autres êtres humains et de la nature, le préambule de la Constitution mentionne la responsabilité du peuple et des cantons «envers la Création» et «envers les générations futures». Il exprime également la volonté de «vivre ensemble dans le respect de l'autre». Conformément à l'art. 2, al. 4, la Confédération s'engage «en faveur de la conservation durable des ressources naturelles et en faveur d'un ordre international juste et pacifique».

- Soc 6 Solidarité, communauté
Le préambule de la Constitution fédérale fait référence à l'esprit de solidarité. Conformément à l'art. 2, al. 2 (but), la Suisse doit se considérer comme une nation solidaire favorisant «la prospérité commune, ... la cohésion interne et la diversité culturelle du pays». La cohésion sociale est renforcée notamment par la sécurité du pays (art. 2, al. 1) qui fait référence au sentiment de «sécurité intérieure». La Déclaration de Rio défend un esprit de justice en demandant un «partenariat équilibré entre les Etats». La Constitution mentionne à l'art. 2, al. 4 l'engagement de la Suisse «en faveur d'un ordre international juste». Le titre 2 de la Constitution «Droits fondamentaux, citoyenneté et buts sociaux» garantit l'égalité de tous les êtres humains.
- Soc 7 Loyauté, tolérance
Le préambule de la Constitution exige «un esprit d'ouverture au monde». L'art. 2, al. 4 prévoit que l'Etat s'engage pour un ordre international juste et pacifique. La liberté de conscience et de croyance (art. 15), l'interdiction de discrimination au sens de l'art. 8, al. 2 et l'interdiction de l'arbitraire au sens de l'art. 9 sont à considérer comme les conditions d'existence d'une société tolérante.
- Soc 8 Sécurité sociale, taux de pauvreté
Le système de sécurité sociale en Suisse a pour but d'assurer une prévoyance en cas de maladie, d'invalidité, de vieillesse, d'accident, de décès ou d'absence de revenu. Il existe par ailleurs une assistance des personnes dans le besoin. L'art. 12 de la Constitution prévoit «le droit d'obtenir de l'aide dans des situations de détresse»: quiconque n'est pas en mesure de subvenir à son entretien a le droit d'être aidé. Cette aide doit lui permettre de mener une existence conforme à la dignité humaine.
- Soc 9 Égalité des chances, égalité de traitement, participation
Conformément à l'art. 2, al. 3 de la Constitution, la Confédération suisse doit garantir une égalité des chances aussi grande que possible entre les citoyennes et citoyens. L'art. 8, al. 3 garantit l'égalité de l'homme et de la femme. Selon l'art. 37, la participation politique au niveau fédéral est principalement réservée aux personnes ayant la citoyenneté suisse.

Bibliographie

a) Site internet de l'ARE

ARE Office fédéral du développement territorial (2008)
Pages du site internet consacrées au développement durable:
<http://www.are.admin.ch/themen/nachhaltig/index.html?lang=fr>

b) Ouvrages de base

ARE Office fédéral du développement territorial (2004)
Évaluation de la durabilité: Conception générale et bases méthodologiques. Berne.
<http://www.are.admin.ch/themen/nachhaltig/00270/03005/index.html?lang=fr>

ARE Office fédéral du développement territorial (2007)
Évaluation de la durabilité des projets dans les cantons et les communes – Guide pratique. Berne.
<http://www.are.admin.ch/themen/nachhaltig/00270/02745/index.html?lang=fr>

CIDD Comité interdépartemental pour le développement durable (2007)
Stratégie 2002 pour le développement durable. Bilan et recommandations pour son renouvellement. Berne.
<http://www.are.admin.ch/dokumentation/publikationen/00014/index.html?lang=fr>

Conseil fédéral (2008)
Politique de croissance 2008-2011: Nouvelles mesures pour renforcer la croissance économique en Suisse. Berne.

Conseil fédéral (2008)
Stratégie pour le développement durable: lignes directrices et plan d'action 2008–2011. Rapport du 16 avril 2008. Berne.
<http://www.are.admin.ch/themen/nachhaltig/00262/00528/index.html?lang=fr>

Ecoplan (2008)
Evaluation und Weiterentwicklung der Nachhaltigkeitsbeurteilung (NHB). Office fédéral du développement territorial ARE. Berne.

Wachter, Daniel (2006).
Kompaktwissen. Nachhaltige Entwicklung. Das Konzept und seine Umsetzung in der Schweiz. Rüegger-Verlag. Zurich.

c) Instruments similaires au niveau fédéral, dans les cantons et dans les autres pays

ARE Office fédéral du développement territorial (2004)
Guide des outils d'évaluation de projets selon le développement durable. Berne.
<http://www.are.admin.ch/themen/nachhaltig/00270/02745/index.html?lang=fr>

- AUE Amt für Umweltkoordination und Energie des Kantons Bern (2008)
Checkliste „Zielbereiche der Nachhaltigen Entwicklung“. Ein Instrument zur Nachhaltigkeitsbeurteilung. Leitfaden. Bern.
- BAG Bundesamt für Gesundheit (2007), basé sur Infrac (2007)
Leitfaden zur Integration der Gesundheitsbeurteilung in die NHB. 1. Entwurf. Bern/Zürich.
- BFE Bundesamt für Energie (2006)
Handlungsanleitung zur Energiefolgenschätzung von neuen Aktivitäten der UVEK-Ämter. Ittigen, Bern.
- BFE Bundesamt für Energie (2007)
Handbuch Version 1 – Energiefolgenschätzung in UVEK-Ämtern. Bern.
- Commission européenne (2006)
Lignes directrices du 15 juin 2005 concernant l'analyse d'impact, avec la nouvelle version de mars 2006 (SEK(2005) 791). Brussel.
http://ec.europa.eu/governance/impact/docs/key_docs/sec_2005_0791_fr.pdf
- DFE Département fédéral de l'économie (2008)
Manuel « Analyse d'impact de la réglementation », version du 8 mars 2008. Berne.
- Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie du canton de Berne (2005)
Boussole bernoise du développement durable – Guide. Berne.
- Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie du canton de Berne (2004)
Développement durable dans le canton de Berne. Évaluation de la durabilité. Introduction et guide. Berne.
- Ecoplan, OFEV (2007)
VOBU Évaluation économique des mesures et des objectifs environnementaux. Version définitive de mai 2008. Berne.
<http://www.bafu.admin.ch/wirtschaft/00517/03734/index.html?lang=fr>
- EEAC Network of European Environment and Sustainable Development Advisory Councils (2006)
Impact Assessment of European Commission Policies: Achievements and Prospects. Statement of the EEAC Working Group on Governance. Brussels.
http://www.eeac-net.org/download/EEAC%20WG%20Gov_IA%20statement_final_18-5-06.pdf
- OFEV Office fédéral de l'environnement (2004), sur la base d'Ecoscan SA (2004)
Évaluation environnementale des plans sectoriels. Berne, Lausanne.
- OFROU Office fédéral des routes (2003)
NISTRA: Indicateurs du développement durable pour les projets d'infrastructure routière. Un instrument d'évaluation de projets d'infrastructure routière qui prend en compte les objectifs du développement durable. Description détaillée de la méthode. Berne.
<http://www.astra.admin.ch/dienstleistungen/00129/00183/00187/index.html?lang=fr>
- SECO Secrétariat d'État à l'économie (2002)
L'estimation des bénéfices des réglementations. Berne.

Stabstelle Nachhaltigkeit Baudepartement Kanton Aargau (2005)
Zehn Leitsätze Nachhaltigkeit. Arbeitspapier. Aarau.

d) Ouvrages sur la méthodologie et les standards

ARE Office fédéral du développement territorial (2005)
Critères de qualité pour une démarche de développement durable. Berne.
<http://www.are.admin.ch/themen/nachhaltig/00264/00539/index.html?lang=fr>

ARE Office fédéral du développement territorial / Cercle Indicateurs (2005)
Indicateurs de développement durable pour les cantons et les villes. Berne.
<http://www.are.admin.ch/themen/nachhaltig/00268/00552/index.html?lang=fr>

Australian Greenhouse Office (2004)
Economic Issues Relevant to Costing Climate Change Impacts. Canberra.

BAG Bundesamt für Gesundheit (2007), basé sur Infrac (2007)
Leitfaden zur Integration der Gesundheitsbeurteilung in die NHB. 1. Entwurf.
Berne/Zurich.

CIDD Comité interdépartemental pour le développement durable (2007)
La Suisse sur la voie du développement durable – Points de repères. Berne.

Conseil fédéral suisse (1999)
Directives du Conseil fédéral sur l'exposé des conséquences économiques des projets d'actes législatifs fédéraux du 15.09.1999. Berne.

DDC Direction du développement et de la coopération / ARE Office fédéral du développement territorial (2004)
Le développement durable en Suisse: Bases méthodologiques. Berne.

DETEC Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (2001)
Système d'objectifs et d'indicateurs de transport durable (ZINV-DETEC). Berne.

EEA Agence européenne pour l'environnement
Pan-European database for applied ex-post Cost-Effectiveness Analyses (PANACEA).
<http://www.ecologic.de/projekte/3ea/panacea/index.php>

Environmental Valuation & Cost-Benefit News, Empirical Cost-Benefit and Environmental Value Estimates
<http://www.envirovaluation.org/>

European Commission (2008)
Impact Assessment Guidelines. Draft Version.

National Center for Environmental Economics of the U.S. Environmental Protection Agency
<http://www.epa.gov/ebtpages/economics.html>

- OECD Organisation for Economic Co-operation and Development (2006)
 Cost-Benefit Analysis and the Environment. Recent developments.
http://www.oecd.org/document/39/0,2340,en_2649_37465_36144679_1_1_1_37465,00.html
- OFS Office fédéral de la statistique, OFEV Office fédéral de l'environnement, ARE Office fédéral du développement territorial (2003)
 Monitoring du développement durable MONET. Rapport final - Méthodes et résultats.
 Neuchâtel.
- OFT Office fédéral des transports, basé sur Ernst Basler + Partner (2006)
 NIBA: Indicateurs de durabilité pour les projets d'infrastructure ferroviaire. Guide d'évaluation de projets du trafic ferroviaire. Berne/Zurich.
- SEVAL Société suisse d'évaluation (2000)
 Standards d'évaluation de la Société suisse d'évaluation
http://www.seval.ch/fr/documents/SEVAL_Standards_2001_fr.pdf
<http://www.seval.ch/fr/standards/index.cfm>
- The Environmental Valuation Reference Inventory
<http://www.evri.ca/> (payant)
- The World Bank Environment Department (2004)
 Assessing the Economic Value of Ecosystem Conservation. Environment Department Paper No. 101. Washington.
- U.S. Environmental Protection Agency (1983, reprinted 1991)
 Guidelines for performing regulatory impact analysis. Distributed by Office of Policy, Planning and Evaluation
- Umweltbundesamt (2007)
 Ökonomische Bewertung von Umweltschäden. Methodenkonvention zur Schätzung externer Umweltkosten. Berlin.
- Umweltbundesamt (2007)
 Praktische Anwendung der Methodenkonvention: Möglichkeiten der Berücksichtigung externer Umweltkosten bei Wirtschaftlichkeitsrechnungen von öffentlichen Institutionen. Zürich/Köln.
- Widmer, Thomas (2005)
 Guide de l'évaluation de l'efficacité à la Confédération. Instrument d'assurance qualité fondé sur les standards d'évaluation de la Société suisse d'évaluation (Standards SEVAL). Berne.
- Liens supplémentaires à propos des méthodes:*
www.costbenefitanalysis.org/tenbestedvcbnlinks.htm

e) Exemples d'applications de l'EDD et d'instruments comparables

- BAZL Bundesamt für Zivilluftfahrt (2006)
 Flughafen Zürich, SIL-Prozess: Bericht Betriebsvarianten vom 8. Dezember 2006. Bern.

OFAC Office fédéral de l'aviation civile (2008)

Développement durable dans le transport aérien. Rapport de synthèse. Berne.

Ecoplan (2004)

Système de critères décrivant le développement durable dans l'aviation. Berne.

Infras, Ecoplan (2006)

Évaluation de la durabilité du plan sectoriel des transports, partie programme: rapport final. Rapport établi à la demande de l'Office fédéral du développement territorial. Zurich/Berne.

<http://www.are.admin.ch/themen/raumplanung/00240/01406/index.html?lang=fr>